

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MÉLANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Mardi, 22 Février 1848.

No. 47.

LETTRE III.

Sherbrooke, lundi 31 janvier 1848.

M. le Rédacteur,

Depuis la publication de ma IIe lettre je m'étais mis par trois fois à l'ouvrage, et à chaque fois je reculais devant les conséquences des réflexions que j'allais lancer au milieu du public, et surtout dans un temps où tout était en émoi à l'approche des élections générales. Maintenant que tout est, pour un moment du moins, rentré dans l'ordre sinon dans le calme, j'ai l'espoir d'être mieux écouté et surtout mieux compris; quant aux suites, elles seront, (j'en ai la confiance) ce qu'un prêtre et un ami du pays doit appeler de tous ses vœux. Je viens de terminer une longue mission d'un mois à Tingwick et aux lieux circonvoisins. J'ai eu tout loisir de bien peser le sujet de cette IIIe lettre, et de me convaincre, plus que jamais, de l'urgence des mesures que j'ai déjà proposées. J'ai encore vu face à face la plus abjecte misère, la plus inconcevable indifférence à toute amélioration, et l'énergie, le courage, la persévérance industrie couronnés du succès le plus complet. J'ai vu des pères de famille jeunes et robustes encore sur le point de périr avec leurs femmes et leurs enfants, de froid et de faim; au milieu de familles qui affluent de tout ce qui peut rendre la vie heureuse dans un nouvel établissement. J'ai été obligé de solliciter moi-même les secours nécessaires au soutien de ces malheureux. Canadiens; — pardonnez-moi le mot. Nous avons vu la même chose à Stanstead il y a deux mois. — Si ce n'était que des cas isolés nous aurions pu nous consoler. Mais c'est pour faire disparaître l'humiliante infériorité des Canadiens dans la comparaison que nous sommes, à chaque heure, obligés de faire, que je reprends de nouveau la plume. Je veux verser toute mon âme dans cette lettre. J'en appelle aux Canadiens de toute l'énergie de mon être; et je les prie, au nom de leurs fils, d'écouter ce qui sera peut-être mon dernier appel.

Les journaux publics, à l'exception d'un seul, ont reproduit, approuvé, et recommandé à la considération des hommes d'état, le tableau que j'avais tracé de la situation des Canadiens-français dans les townships de l'est. Je prends acte de cette approbation; elle est fondée sur la vérité, inspirée par le plus pur patriotisme. J'ai donc dit, écrit la vérité dans les détails que j'ai donnés. Bien certainement j'ai été loin d'exagérer. Je n'ai exposé qu'à demi une plaie horrible, dont d'autres, je le sais, se proposent de faire voir l'effrayante profondeur. N'a-t-on pas loué le moyen que j'ai indiqué, comme seul capable de fournir un remède efficace autant que prompt et facile: c'est-à-dire, l'organisation politique?

Oui, l'organisation politique pourra seule fournir, à l'urgence du remède et à la grandeur du mal, ce que la religion et la patrie demandent. Souvenons-nous bien que, sans une telle organisation, universelle, immédiate, compacte, et énergique, c'en est fait des droits que leur nom et leur conscience commandent aux Canadiens-français de revendiquer. C'est le levier avec lequel ils renverseront toute injuste opposition. C'était l'arme du libérateur de l'Irlande; il la déposait aux pieds des autels avant que de s'en servir. Faites de même, et la religion vous donnera cette arme bénite, comme l'instrument infailible du succès et le gage d'une victoire certaine.

Qu'ai-je besoin de parler des incontestables avantages des associations publiques, après les événements des deux derniers mois? Que si l'on veut de bonne foi opposer, à l'émigration du côté des Etats-Unis, une digue forte et permanente, et réunir dans un même canton les bandes qui se détachent chaque année de la population française pour s'aller établir à l'aventure aux townships ou de l'autre côté des lignes, rien de plus facile avec le secours du clergé des différentes paroisses et de comités locaux particulièrement chargés de fournir aux émigrants les informations nécessaires. D'un autre côté, la compagnie des terres cèdera aux plus bas prix ses meilleures terres, pourvu que les Canadiens se fixent en un même township. La compagnie distribuera dans toutes les paroisses, déposera entre les mains de chaque curé une liste exacte des terres à concéder, indiquant la qualité du terrain, les conditions de la vente, les voies de communication, la facilité du commerce dans le voisinage, etc.

Je ne suis point porté à favoriser aucun corps, aucun propriétaire; je m'abstiens donc de rien recommander sous ce rapport. Je me crois seulement autorisé à dire ici ce M. Galt, agent de la compagnie des terres, fera tout ce qui dépendra de lui pour favoriser les établissements Canadiens dans les townships. Mais que ce soit cette compagnie, ou l'association de la Réforme et du Progrès, ou une corporation quelconque, qui prenne cette affaire en mains, peu importe; pourvu que l'on ne perde point un temps précieux, et qu'une autre année ne s'écoule point avant que de décider la question de l'émigration canadienne, qui est pourtant une question de vie et de mort pour la majorité des habitants du Bas-Canada. Je parlerai ci-après de certaines localités où j'ai pu moi-même examiner d'immenses étendues de terres en bois debout qui surpassent tout ce que j'ai encore vu en Canada. Je serai même prêt à fournir aux journaux les détails les plus précis sur chaque bloc de terrains incultes. Pour le moment, tous les curés et vicaires des paroisses françaises devraient avoir devant eux la carte des townships avec le signalement des endroits les plus favorables aux nouveaux établissements,

de sorte qu'ils puissent donner à l'instant à tous ceux de leurs paroissiens qui, se trouvant à l'étranger chez eux, auraient envie d'améliorer leur sort, d'exactes informations sur les lieux où leurs talents se pourraient déployer.

Sous ce rapport, le bureau des terres de la couronne pourrait rendre d'inappréciables services. Quo l'on cesse, à l'avenir, de concéder à des individus demeurant hors des townships, ou hors de la province, des milliers d'arpents de terre en bois debout, quelquefois des townships entiers, sans exiger que ces individus veillent à l'amélioration de leurs propriétés, au bonheur de ceux qui s'y fixent, et qu'ils soient passibles d'amendes proportionnées à leur négligence. Il a existé une bien coupable indifférence au bien-être réel des townships comme à celui du surcroît de la population Canadienne, parmi les fonctionnaires chargés de donner les terres de la couronne à ceux des sujets de la couronne qui les pourraient mieux établir et dont elles étaient spécialement le patrimoine. Espérons que les personnes qui vont être prochainement mises à la tête de cet important département ne sommeilleront pas là-dessus; et que les comprennent l'impérieuse nécessité de diriger vers les endroits inoccupés des townships l'activité, les talents, l'industrie, qui tous les ans vont se réfugier à Lowell et à Manchester, pendant que nos ressources agricoles et nos richesses minérales restent ensevelies dans la profondeur des forêts, par la faute de ceux qui dirigent le bureau des terres de la couronne. Si le changement ministériel dont tout le monde parle a lieu, puisse l'honorable M. Morin reprendre son ancien poste! Ministre intègre autant qu'habile, ami dévoué des véritables intérêts de ses compatriotes, il comprendra, lui, l'importance des considérations que lui soumet son ancien disciple. Et mes confrères et moi nous verrons réaliser nos plus saints desirs, nos vœux les plus légitimes.

Combien de fois, en parcourant le comté de Stanstead, en admirant les sites pittoresques qui charment à chaque pas le voyageur, ne me suis-je pas demandé comment il ait pu arriver que cette magnifique contrée soit à jamais perdue pour les Canadiens? Soit négligence coupable des intérêts de la couronne, soit misérable jalousie envers les premiers colons du pays; toujours ce pays échappera-t-il aux sujets-nés de la couronne impériale. C'eût été pourtant l'heureuse pensée d'une politique habile de peupler les townships voisins des Etats d'une race dont la langue, les mœurs, la religion eussent formé une insurmontable barrière aux progrès de l'influence de la république voisine.

Mais cette faute est maintenant irréparable. Faisons en sorte de conserver à la population Franco-Canadienne ce qui reste encore de terres non achetées dans le domaine de la couronne. Pourquoi cela?

Parceque, d'abord, jamais on ne viendra à bout d'écarter ni la langue, ni la religion, ni les mœurs, ni le caractère distinctif de la population d'origine française en cette province. Parceque ensuite, en dépit des jalousies ou des haines des autres races, et malgré la volonté des gouvernements et des factions, le Peuple Canadien restera là debout, comme l'élément principal de notre société, autour duquel, dans le bonheur comme dans le malheur, se ralliera un autre élément, l'élément irlandais. Vous aurez beau faire, ces deux races unies seront invincibles. Ce ne sera que sur les débris de leur union et de leur mutuelle affection que la tyrannie asséora son trône.

Conservez donc dans sa pureté cet élément essentiel de votre bonheur présent, de votre grandeur future, législateurs Canadiens? Ne permettez point qu'il se fractionne et s'éparpille hors de la sphère où la nature et la patrie veulent qu'il se renferme. Concentrez des deux côtés du fleuve St. Laurent vos ressources, votre industrie, votre peuple et l'incalculable puissance d'une éducation française, alors vous aurez fait votre devoir. Derrière les seigneuries du fleuve, voyez cette magnifique lisière de terres incultes qui ceignent vos paroisses comme une couronne de fertilité, de prospérité et de richesses de tout genre. Que toutes ces terres, depuis Nicolet jusqu'à Ste-Marie de la Beauce, soient à vous, à vous, Canadiens-français, à vous à jamais, mais à vous dès maintenant. Alors seulement vous aurez fait un premier pas dans la route qui vous puisse assurer cette nationalité qui vous doit être si chère! Puis, après, établissez dans ces riches forêts vos enfants, l'ascendant de votre langue, de votre religion, et de ce génie de la belle France qui ne doit pas faire défaut à ses enfants dans le nouveau monde, et vous aurez légué à votre postérité la possession de cette nationalité qui sans cela sera un fantôme.

Que l'on continue à donner libre passage au flot de l'émigration Canadienne vers les Etats, que l'on permette aux étrangers de venir tous les ans, tous les jours, s'emparer peu à peu de toutes les terres qui restent encore sans possesseur depuis les seigneuries jusqu'aux frontières, et bientôt il ne restera pas un pouce de terrain jusqu'au parallèle 45, où un Canadien puisse poser le pied-côté maître. Les américains s'avanceront toujours vers le fleuve et les villes, comme un ennemi qui rétrécit sans cesse ses lignes de circonvallation. Tout se trouvera envahi par ce flot anglo-saxon, qui va toujours montant et les Canadiens et la langue française seront refoulés hors des villes, resserrés dans les campagnes. Les descendants des héroïques fondateurs de cette colonie se verront à la fin obligés d'abandonner, famille après famille, l'ombre de cet arbre de civilisation que leur père ont planté aux bords du St. Lau-

rent en l'arrosant de leur sang; tandis que l'étranger viendra acheter leurs foyers, cueillir les fruits de ce même arbre, et asséoir les bases éternelles de sa domination sur les lieux mêmes où campèrent Champlain et Jacques Cartier.

On se plaint déjà que l'anglais domine à Québec et à Montréal; que sera-ce dans 50 ans, dans 25 ans même, si les choses vont le même train? Que l'on y pense sérieusement. Car si les Canadiens continuent de laisser le sol natal pour le soleil de l'Amérique, tandis que les Anglais, Ecossais, Irlandais, Américains, affluent vers les lieux que les premiers quittent, je prédis qu'avant 50 ans, on prêchera le sermon en anglais dans la cathédrale de Montréal comme dans la métropole de Québec.

Oh! je sais combien de murmures, combien de haines peut-être, ces quelques mots vont déchaîner contre moi. Mais que me fait l'amour ou la haine pourvu que je fasse entendre et goûter la vérité? Si je consultais ma propre paix et mon propre bonheur, je n'entrerais pas dans une lutte où le succès est douteux. Mais aurais-je reculé devant Dieu, ma conscience et envers mon peuple, le plus urgent de tous les devoirs, celui de les sauver eux et leurs enfants du plus grand de tous les malheurs? Mais puisque le salut de mon peuple, aussi bien que les causes de sa perdition, a sa racine dans les mêmes principes politiques qui perdront en Canada le nom Canadien ou qui en seront la sauvegarde, pourquoi hésiterais-je à dire la vérité et toute la vérité? Quoique prêtre, jeune homme et étranger, je n'ai pas dû balancer à révéler le mal, à montrer le remède. On ne m'accusera pas du moins de préjugés nationaux.

Où l'on trouve que la matière qu'embrasse cette correspondance renferme une question vitale pour les Canadiens-français, ou mes allégués sont faux. Je ne crois pas qu'il soit facile ni possible de faire voir cette fausseté. Donc, il est urgent d'arrêter de suite le mal immense qui provoque mes remarques.

Si ceux qui sont les sentinelles avancées de la prospérité canadienne ont entendu mon cri d'alarme, et compris l'imminence du danger que j'annonce, qu'ils examinent du moins si mes craintes sont légitimes. Que si l'on trouve que j'ai raison dans les moyens que je propose d'établir les townships inoccupés, alors je reviendrai dans une autre lettre sur cet article.

Permettez, monsieur le rédacteur, que j'exprime, en terminant, ma surprise de ce que vous soyez simplement contenté de publier mes lettres, sans ajouter un seul mot d'encouragement ou d'approbation. Et pourtant vous connaissez la pensée intime de l'écrivain. M'est pénible de voir que pas un des journaux canadiens de Québec n'ait daigné dire un mot sur l'émigration canadienne aux townships et aux Etats-Unis.

Je ne me fusse pas mis en peine du silence ou même de l'opposition de cette partie de la presse qui n'aurait envisagé cette question que comme un sujet trivial. J'ai lieu de croire que vous lui donnez une plus grande importance. Je crois aussi que vous, vous ne soupçonnez pas les motifs de celui qui risque en la traitant plus que son repos.

Je me flatte donc que vous ajouterez à mes paroles l'appui de vos propres réflexions. Ce faisant, vous acquiesceriez un nouveau titre à l'estime.

De votre très-dévoté serviteur,
B. O'REILLY,
Canadien.

DE L'EMIGRATION DU CANADA.

LES TOWNSHIPS.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR. — En parcourant les townships, on sent jusqu'au vif la plaie faite au pays par l'émigration actuelle. Voir l'enfant du sol méprisé, exploité tout à la fois par un peuple étranger, voir sa dégradation, la perte de sa nationalité, le voir le jouet de la cupidité la plus chonée, et garder le silence, serait trahir mes premiers devoirs, qui sont de veiller au bonheur du peuple confié à mes soins. Eh! si le prêtre n'élève pas la voix pour faire connaître l'état misérable des populations, de ses concitoyens de cette partie intéressante mais ignorée du pays, qui le fera? Qui connaît notre position? Et parmi ceux qui savent notre situation, qui aura le courage de parler? — Le prêtre seul, peut-être, par son désintéressement, aura ce degré d'indépendance qui donne la force de faire parler la vérité dans toute la force de son expression; lui seul aussi connaît et peut apprécier la misère du peuple et les maux qu'il endure. Placé au centre des populations, appelé souvent, pour son ministère, dans les habitations les plus reculées, où il ne rencontre que la misère personnelle, ayant toujours les oreilles frappées de plaintes continuelles et si légitimes, assiégré, pour ainsi dire, par les cris de douleurs de tous genres, il semble porter lui seul tout le poids de la misère publique. L'expression est au-dessous de la réalité. Au sein des villes, dans les paroisses, généralement parlant, on n'a point d'idée de la misère; on ne connaît pas la faim et le cri de détresse, et la privation de besoins imaginaires dans nos contrées. L'état des townships est inconnu en Canada. Parce qu'on en voit sortir de fiers courtiers, de superbes troupeaux de moutons, du blé en certaine quantité, on les croit dans un état florissant. Ils peuvent l'être; mais il ne faut pas prendre la possibilité pour la réalité. Les townships, mieux exploités, auraient été une mine, une source de richesses pour le Canada, et un lieu des plus avantageux pour recevoir l'émigration devenue aujourd'hui nécessaire. En ce qui concerne une partie assez vaste à exploiter. C'est le temps favorable de le dire et de faire connaître les obstacles qui s'y opposent, puisque le Canada conçoit enfin les plus hautes espérances d'un gouvernement juste et équitable. Ces obstacles sont faciles à surmonter, parce

qu'ils viennent des hommes et des fautes de l'ancien gouvernement. — Espérons donc qu'une nouvelle administration, active et vigoureuse, fera les plaies dont je parle, et nous préparera un meilleur avenir!!!

La population dispersée sur le vaste territoire des townships de l'Est est de toutes les origines comme de toutes les croyances, souvent mélangée, quelquefois séparée. Il y a des townships tout canadiens, il y en a presque entièrement d'irlandais, il y en a d'américains, les canadiens sont voisins de leur origine. Les townships américains, en général, sont en voie réelle de prospérité; les canadiens sont dans un état misérable; les irlandais peuvent tenir le milieu. Cette différence vient de ce que les Américains sont plus anciens, et aussi de la différence des mœurs, des habitudes et du vice de l'émigration canadienne.

Le Yankee aime dans ses habits une certaine propreté et une décence qui ne sont pas ordinaires aux campagnes du Canada, ce qui lui donne un air d'aisance, même dans la pauvreté. Il n'a pas peur des dettes, et ne craint pas d'en contracter plus que sa valeur: sa religion universelle ne lui en fait pas de scrupule. Il vit plus à l'aise; son bien-être n'est souvent qu'emprunté, mais il en jouit; ça lui suffit. Il faut lui donner aussi plus d'intelligence pour l'agriculture et plus de persévérance. Il a un peu d'éducation; il sait lire sa bible, signer proprement son nom, multiplier et soustraire des louis; il se croit un savant raffiné. Partout où il est, il a le pas sur le Canadien. Notre peuple timide, sans éducation, prend peur de la grandeur d'âme la gravité silencieuse et l'orgueil pélagique du Yankee. Il reçoit, comme des oracles, le peu de paroles qu'il lui adresse majestueusement du sommet de sa haute taille; à la vérité, le Yankee parle avec la conviction d'un homme qui croit ne pouvoir pas se tromper. Une parole canadienne, quelle que puissante qu'elle soit, ne réussit pas toujours à détruire les impressions données par le Yankee. Le Yankee méprise souverainement le Canadien; il a de l'antipathie contre lui. Il est tort et plus que tort. Son plaisir est d'avoir le pas, et son désagrément de souffrir de l'opposition; j'en connais qui se font haïr de lui sous ce rapport. Sa domination est dure et tyrannique; le Canadien a beaucoup à souffrir de sa supériorité, et on cela il ne respecte pas toujours la loi du pays. Pour développer le caractère du Yankee, pris en masse, je dirai qu'il est ami de l'Union des provinces, et qu'il a donné un appui actif au ministère; cette règle souffre pourtant des exceptions. Mais il faut tout dire: le Yankee porte à son suprême degré la qualité d'être paisible, et il ne saurait détacher un sou par un vol nocturne ou secret.

Mais je n'ai montré qu'un côté de la médaille, il faut maintenant en contempler le revers; c'est la partie canadienne. Les Canadiens sont dans un état misérable, je le répète. Un pain de sarazin, ou de maïs ou d'orge, rarement de blé, trempé dans l'eau, ou dans le lait quand on peut en avoir, fait la nourriture de la plupart, une longue partie de l'année; et des familles, en assez grand nombre, passent des semaines et des mois entiers sans voir aucun pain, vivant d'herbes et de racines sauvages. Leurs vêtements et leurs ameublements vont de pair avec leur nourriture. Une chétive hutte de bois rond, couverte seulement de toiles de cèdre et surmontée d'une cheminée en terre, voilà l'habitation de la majeure partie. Les planchers sont des pièces de bois fendues à la hache ou à la scie, posées brutes, sans plis de cérémonies. Le froid pénètre de toutes parts dans ces habitations, et soulevé le foyer de la cheminée est le seul moyen de chauffage. Le bois est proche; c'est un bonheur. Pauvres petits enfants qui naissent et vivent nus dans de telles maisons, qu'ils sont à plaindre! Cependant, leur embonpoint, le vermeil de leurs joues, le brillant de leurs yeux sous leurs haillons, les rendent plus charmants que les enfants des cités. On lit dans l'Ecriture que l'homme a été condamné à manger son pain à la sueur de son front; cette vérité trouve ici son application dans toute la rigueur du terme, dans les habitations les plus nouvelles. Le pain d'orge ou de maïs que le père distribue à sa famille avec une épargne extrême, il l'arrache à la terre pour ainsi dire malgré elle. Trop pauvre pour se faire aider, sans bêtes de somme, les plus lourds fardeaux du défrichement tombent sur lui. Travaillant toujours la veille pour avoir la substance du lendemain, chaque matin il laisse son travail, et s'en rapportant sur son épaule les cendres du bûcher de la veille, traversant des deux ou trois milles d'un chemin impraticable aux animaux les plus vigoureux, il rapporte pour sa famille quelques livres d'une farine d'avoine. Si sa terre récompense un peu ses peines, la fleur est pour le marchand qui lui a avancé à un prix exorbitant le plus strict nécessaire, quand son travail n'a pas pu suffire. Sa femme est avec lui au bois. C'est elle qui cueille et fait bouillir les cendres dont elle amasse le résidu. Combien de fois le jour la faiblesse et la faim l'obligent à s'asseoir, et à respirer malgré lui! Retiendra ses larmes qui voudra, pour moi, j'ai pleuré à la vue de ce tableau dont la plume ne rend pas l'expression. Si cette misère ne durait que pendant une saison; mais il y a des familles, et en grand nombre, qui végètent ainsi de sept à huit ans. On fait des collectes pour les pays étrangers; les townships donnent aussi leurs contributions. On devrait plutôt collecter pour eux.

L'ignorance n'est pas le moins pénible de ces populations. Et comment y remédier? Comment, sans moyen aucun, établir des écoles? J'ai travaillé pour engager mes canadiens à bâtir des maisons d'école, à se cotiser pour payer des maîtres. Je n'ai pu résister à ce cri unanime que je savais être vrai: "M. si je passe mon temps à bâtir, si je donne le fruit de mon travail pour payer une école, qui nourrira mes enfants? Ils ont besoin de mon travail de chaque jour pour ne pas mourir de faim. Et, envoyer mes enfants à l'école, je ne puis pas les voir partir sans leur garantir du froid dans ma propre maison, pour les mener une fois l'an à l'église." Ici, à la peine de passer pour égoïste, je parlerai contre la loi d'éducation, que je n'ai jamais aimée, que j'ai toujours regardée comme impolitique, en ce qu'elle veut forcer tout un peuple arriéré à s'élever, par une transition instantanée, au niveau des autres peuples. Il ne s'agissait que de suivre l'élan donné, de modifier ou amener une première loi et non pas étouffer et dérouter le peuple par quatre lois différentes, pendant quatre années presque consécutives. Mais parlons pour les townships. Cette loi est une tyrannie pour ces localités. Elle devrait être changée ou amendée, en

égard à leur indigence. Obliger à payer des pères de familles qui n'ont ni pain ni vêtements à donner à leurs enfants, et leur donner une allocation trop faible pour soutenir une école avec leurs petites cotisations ce n'est certainement pas tolérable. De plus cette loi est impraticable dans un grand nombre de circonstances, vu l'isolement des familles. Deux, trois ou six familles seront placées au milieu du bois à une distance de deux ou quatre milles des autres habitations; auront-elles une école? elles ne peuvent fournir que six à huit enfants. Elles n'ont ni chevaux ni voitures, pour mener les enfants et souvent pas de chemins; elles seront dix ans et plus, avant d'être plus nombreuses dans ces localités, et cependant il faut qu'elles paient chaque année leurs cotisations légales. Même dans les endroits plus habités, les écoles sont difficiles à établir à cause de la trop grande étendue des arondissements et du défaut des allocations trop basses pour rétribuer un maître ou une maîtresse qui a besoin de savoir les deux langues.

Et cependant l'éducation est de toute nécessité dans les townships, et spécialement dans les townships mixtes. Sans l'éducation les Canadiens de ces localités perdront sous peu leur langue et leur nationalité. Déjà l'une et l'autre ont reçu de graves atteintes. Il n'y a pas d'école française (excepté celle du village de Kingsley) et presque pas moyen d'en établir. Il faut donc que les enfants restent abandonnés sans éducation, ou les confier aux écoles américaines où ils heurtent à longs traits les principes effrayants d'immoralité que le Yankeeisme enseigne. Les Canadiens se trouvent donc entre deux maux extrêmes qui les conduisent à leur ruine. Par l'ignorance ils perdent leur langue et leur nationalité, avec un peu moins de rapidité que par une éducation toute yankee.

Il n'est pas rare déjà de rencontrer des Canadiens qui ne lisent que l'anglais et des enfants qui ne parlent presque pas français. Qui le croirait? Je suis obligé de faire la catéchisme en anglais à des enfants canadiens, et cela à Kingsley, à quatorze lieues du fleuve, à vingt lieues de Québec! Le mal se répand avec rapidité. Si on ne s'efforce de l'arrêter à sa source, une autre génération verra sa langue reléguée au petit cercle des gens instruits et des anciens qui auront survécu à leur siècle. C'est un principe reconnu que la nationalité tient immédiatement à la langue du peuple.

Dans les townships dont je parle, l'ignorance rend le Canadien esclave et le met à la merci de l'Américain, qui sait en tirer parti pour lui-même, qui lui fait souvent des mécomptes ruineux, et contre lesquels il n'y a pas à revenir. C'est la *bonne foi* qui en décide. Non seulement le Canadien donne son travail, mais encore il confie ses intérêts les plus chers. Ses enfants sont aussi livrés à l'étranger. La magistrature, comme de raison, lui échappe, le Yankee devient tout à la fois son conseiller, son juge et quelquefois son accusateur. Ainsi l'ignorance place le Canadien dans une infériorité dégradante, et lui ôte tout l'avantage dans cette lutte nationale qu'il lui faut livrer, pour ainsi dire, corps à corps.

Avec l'éducation, il serait facile de lui faire concevoir en quoi consistent ses intérêts, et lui inspirer le désir d'améliorer l'agriculture.

En perdant sa langue et sa nationalité, le Canadien perd sa religion et son affection pour sa patrie. Nos villes n'offrent pas d'exemple de Canadiens protestants, mais les townships en fournissent un certain nombre devenus yankees, universalistes, ou plutôt athées pratiqués. L'éducation serait le premier remède à ce mal, mais une éducation religieuse et française pour les Canadiens. Pour répandre l'éducation, il faudrait doubler les allocations faites par le gouvernement. Il serait peut-être mieux de donner aux missionnaires un contrôle plus direct sur les écoles de leur croyance, et déposer entre leurs mains quelques sommes pour la soutien de ces écoles. Je laisse aux amis du pays et de l'éducation à pourvoir aux moyens de nous venir en aide. Je recommande à public de peser sérieusement ce qui est dit ici, et attendant que je donne de nouveaux détails dans ma prochaine épître.

M. l'éditeur, je me fante toujours que mes réflexions trouveront place dans les colonnes de votre intéressant papier, et que l'importance de la matière fera trouver grâce à la faiblesse du style d'une plume qui n'a jamais écrit.

P. J. BÉARD, Ptre.
Canadien.

Kingsley, 5 février 1848.

ANGLETERRE.—Le *Morning Chronicle* du 4 publie intégralement une lettre du duc de Wellington, qui circulait depuis plusieurs jours; elle est adressée au major-général Durgone. Le vœu que la terminaison en disant qu'il espère mourir avant de voir l'Angleterre envahie par les Français, et Londres transformé comme l'a été Vienne et Moscou. Ce document est curieux; mais il ne nous apprend rien sur les points vulnérables de l'Angleterre, et s'il révélait un danger réel, le principal organe du cabinet se serait bien gardé de lui donner de la publicité. Au fond de tous ces fracas, il n'y a qu'une manœuvre pour obtenir l'augmentation de 10,000 soldats, que le parlement ne permit pas de voter. C'est le pendant du discours de l'amiral Napier sur la formidable marine la France.

IRLANDE.—On écrit de Dublin, le 31 décembre: "Ce soir, une *Gazette* ordinaire a été publiée par ordre du château de Dublin. Elle contient dix proclamations affectant les comtés et baronnies ci-après: tout le comté de Tipperary, tout le comté de Limerick, des baronnies dans les comtés de Clare, de Cork, de Roscommon, de Waterford, du Roi, de Cavan, de Leitrim, de Longford. Ces proclamations exigent que toutes personnes n'étant pas juges de paix, ou au service de terre ou de mer de la reine, au service des gardes-côtes, des finances, faisant partie de la police, de la force constabulaire ou ayant des permis de chasse, déposent leurs armes en certains endroits désignés dans chaque district, sous peine de réclusion de deux ans, avec travaux forcés. L'ordre donné par le lord-lieutenant devra avoir reçu son exécution avant le 8 janvier 1848."

PRUSSE.—Le gouvernement prussien, changeant enfin de conduite à l'égard du docteur Rupp et son Église indépendante, vient d'ordonner aux autorités civiles et judiciaires de Kœnigsberg de la poursuivre à outrance s'il se permettait de faire encore un seul acte de juridiction pastorale. On sait que ce nouveau chef de l'Église rationaliste confédérée aux enfants de ceux de sa secte baptême, sous cette scandaleuse formule *Au nom de Dieu et de notre commune*. Deux de ses acolytes ont déjà été déferés, pour le même fait, au tribunal de la providence. L'Église indépendante de Kœnigsberg prétendait se prévaloir des dispositions de l'édit de tolérance du 30 mars. Mais cet édit ne devait, dans l'intention du législateur, se rapporter qu'aux dissidences chrétiennes, et c'est avec raison que le gouvernement prussien déclare le ruppisme en dehors de la première condition qui fait les chrétiens. Ce dont on a lieu de s'étonner, c'est que ce gouvernement n'emploie pas la même rigueur contre l'Église indépendante fondée par Uhlisch à Magdebourg.

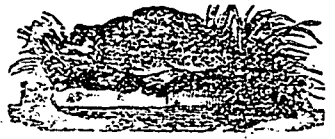
BAVIÈRE.—On écrit de Munich: "Il serait difficile de se faire une idée de la consternation qu'a répandue en Bavière le désastre de l'alliance catholique en Suisse. Il s'est à l'instant organisé dans la capitale des collectes pour venir au secours d'une infortunée si grande et si

peu méritée. Le roi lui-même, s'associant à ce généreux sentiment, s'est empressé d'autoriser, pour la durée de trois mois, des quêtes dominicales dans toutes les églises catholiques du royaume."

SUISSE.—Un journal radical de Zurich rend compte des affreuses dévastations commises dans la maison et dans l'église des PP. Jésuites à Chwytt. Seulement il dénature le fait en l'attribuant à ce même peuple qui, il y a peu d'années, travaillait par corvées volontaires à la construction de ce collège. Il est parfaitement prouvé que ces exécrables profanations n'ont été l'œuvre que d'une populace dégradée, accourue de toute part pour commettre ces horreurs. Les troupes fédérales qui s'étaient casernées dans cet édifice n'ont pas pu contribuer à compléter les ravages qu'elles auraient dû empêcher. L'abbaye d'Emmishlen, taxée, comme toutes les autres maisons religieuses de Suisse, et à une énorme contribution de guerre, ou plutôt à une avance empruntée aux mœurs orientales, a offert des hypothèques sur ses domaines, afin de contracter un emprunt qui puisse satisfaire aux exigences des pactes du radicalisme. Mais comme on n'ignore pas en Suisse que la suppression générale des monastères est résolue par la faction radicale, des garanties hypothécaires offertes par des communautés religieuses n'y trouvent plus aucun crédit. On peut donc s'attendre que ce sanctuaire, si célèbre dans le monde chrétien, en verra bientôt, en attendant une ruine plus complète, saisir et confisquer ses vases sacrés et tant d'autres objets précieux que la piété des fidèles y avait consacrés au culte de la Mère de Dieu.

—Le correspondant de Rome du *Tablet* lui écrit à la date du 13 décembre:

Le cardinal vicaire a publié en juillet dernier un édit, qu'il a fait lire dans toutes les églises, recommandant et enjoignant la stricte observance des fêtes de l'église et imposant des pénalités sévères qui seront encourues par ceux qui travailleront, achèteront ou vendront le dimanche et surtout à certaines heures. Son Eminence remarque avec beaucoup de vérité dans ce document que les étrangers qui visitent Rome sont scandalisés de voir la profanation que l'on fait du jour du Seigneur dans la ville éternelle. La police a été chargée de veiller à l'observation de l'ordonnance publiée par ordre de Sa Sainteté. Mais, d'après la suite de la correspondance, on voit que les gendarmes ont été impuissants à faire exécuter la loi.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 22 FEVRIER 1848.

LETRES DE MGR. HUGHES.

LETTRE II.

Suite.

Cher lecteur,

17. Mais il est encore une autre marque qui peut faire distinguer l'Église de toutes les autres sociétés, — c'est qu'elle est *catholique* ou *universelle*. Elle n'est pas universelle en ce sens qu'elle soit nécessairement dans tous les lieux du monde en tout temps. Ce n'était pas là le dessein de notre Rédempteur. Mais elle est catholique, lo. parce que la vérité, sur laquelle elle est bâtie, est de sa nature essentiellement universelle. Les doctrines que notre Sauveur a révélées et enseignées à l'Église, étant vraies quand il les a émises, étaient, et sont vraies en tous lieux, aussi bien qu'à Jérusalem, seront vraies dans tous les temps et durant l'éternité. 2o. Parce que la commission qu'il a donnée à son Église était de la faire connaître à toutes les nations, "tous les jours jusqu'à la fin du monde." 3o. Parce que, par suite de cette commission, ni la page des gentils, ni les vains desseins du peuple, ni la réunion des rois et des princes contre le Seigneur et contre son Christ, ne devaient réussir à en empêcher la promulgation. "Toutes les nations" étaient le champ de ses opérations. Aucun obstacle ne put parvenir à arrêter ses missionnaires, à les détourner de porter la connaissance et les moyens de rédemption à notre race déchue; ni l'immensité de l'océan, ni la hauteur des montagnes, ni les dangers des voyages, ni la rigueur des climats, ni la barbarie des sauvages, ni le cruauté des tyrans; rien n'a pu empêcher de prêcher l'Évangile "à toute créature." 4o. L'Église est appelée catholique parce que, comme matière de fait, elle est répandue par tout le monde. Comme société visible et extérieure, elle est donc apostolique par son origine, une par sa foi, *catholique* en étendue.

18. Elle a été *sainte* en tout temps, et elle l'est encore, et la mauvaise vie ou les mœurs scandaleuses de ses membres individuels, ou même quelquefois de ses premiers pasteurs, n'en détruisent ou ne diminuent aucunement ses justes prétentions à cet attribut de la sainteté. La raison en est claire. Dieu n'emploie point la force coercitive de son pouvoir souverain pour faire entrer les hommes dans la communion de l'Église, ou pour les rendre personnellement saints quand ils y sont entrés. A ceux qui sont hors de cette Église il offre la grâce de la vocation et de la foi afin qu'ils puissent entrer y entrer: pour ceux qui sont dans son sein, Jésus-Christ a préparé toutes les grâces et tous les moyens de sanctification nécessaires. Mais ni dans l'un ni dans l'autre des deux cas il n'accorde la grâce de manière à détruire l'exercice du concours volontaire et de la libre coopération de l'homme. Ainsi donc la sainteté de l'Église ne souffre nullement du manque de sainteté dans quelques-uns de ses membres. Car on l'appelle *sainte* 1o. parce que la sainteté infinie est l'attribut essentiel de son divin fondateur; 2o. parce que les doctrines, qu'elle en a reçues et qu'elle préche, sont saintes; 3o. parce que le baptême, par lequel tout homme peut entrer dans sa communion, purifie l'âme de ceux qui le reçoivent avec les dispositions convenables, de tout ce qui est opposé à la sainteté; 4o. parce que tous ses enseignements de morale tendent à la même fin; 5o. parce que l'efficacité de ses sacrements, et surtout le divin caractère du sacrifice, qui est l'acte le plus sublime de son culte public, ont été institués comme des moyens d'appliquer les mérites de la mort de notre Sauveur pour la sanctification de ses enfants; 6o. enfin, parce que tout ce qui peut être une preuve d'une éminente sainteté, la constance des martyrs, le courage des confesseurs, la pureté des vierges, l'amour de Dieu, un esprit d'abnégation pour promouvoir le bonheur de l'humanité, a distingué, et distingue encore des millions de ses membres, et indique, même dans la pratique, ses droits à être appelée *sainte*.

19. Je pourrais m'étendre sur ce sujet, cher lecteur; mais ce que je viens d'en dire ici est peut-être suffisant pour le présent. Je remarquerai seulement, afin de passer à d'autres considérations, que jusqu'à l'Église catholique a seule réa-

lisé les objets pour lesquels a été institué le christianisme. Elle seule a converti les nations païennes à la foi de Jésus-Christ. Car vous rappelez bien que de grandes parties de l'Asie et de l'Afrique étaient devenues chrétiennes par la prédication de ses envoyés et les cantiques de ses saints, plusieurs siècles avant que l'imposant de la Mecque eût déployé le croissant de la domination, ou tiré l'épée de l'extermination contre ses enfants. Elle avait converti ces contrées du paganisme. Vous vous rappelez bien que toutes les nations chrétiennes, qui ont été converties en Europe ou en Amérique, du paganisme au christianisme, l'ont été par l'efficacité de son apostolat seul. Vous vous rappelez bien qu'aucune autre société chrétienne n'a jamais reçu de Dieu le don de convertir même une seule nation à la lumière de la vérité divine. On peut dire peut-être que dans ce moment les Isles Sandwich sont une exception à ce que je viens d'avancer. Mais l'épreuve à laquelle on fait ici allusion est si incomplète qu'on ne peut la donner comme une exception. Car, à moins que des voyageurs d'un caractère irréprochable ne fassent un faux exposé des faits, la population de ces îles disparaît rapidement, tandis que les misérables restes de ce peuple ont pris plus, dit-on, des vertus des chrétiens qui ont été au milieu d'eux. De sorte que, comme proposition générale, l'histoire atteste la vérité de ce que j'ai dit tout-à-l'heure.

20. Relisez donc le sujet qui vient d'être traité, et réfléchissez-y sérieusement, ainsi que sur les raisonnements que j'ai développés dans les paragraphes précédents de cette lettre. Il vous est présenté un court aperçu non seulement de l'Église, mais de ces attributs particuliers par lesquels Dieu l'a originairement et pour toujours constituée une société distincte, unie, universelle, qui peut facilement être distinguée de toutes les autres associations qui prennent son nom. Si ces preuves extrinsèques de son identité divine durant tous les âges ne faisaient pas tout d'abord une aussi forte impression sur votre esprit, que quand vous y aurez plus réfléchi, il ne vous serait peut-être inutile de lui comparer sous le même rapport toute autre association religieuse, et de le soumettre à la même épreuve. A-t-elle reçu son organisation extérieure et sa forme visible de Jésus-Christ et de ses apôtres, tandis qu'ils étaient visiblement sur la terre? Sinon, qui avait le droit d'usurper les fonctions du Rédempteur? Quelle a été son origine? Et encore, est-elle unie, même durant l'espace de sa courte existence, comme société religieuse, dans la croyance de ses propres doctrines primitives? Ses membres s'accordent-ils à croire maintenant toutes les doctrines que professe même aujourd'hui cette société? Ses principes sont-ils propres à retenir ses membres dans l'unité spontanée de la vérité? Ou plutôt, ne sont-ils pas entières à les diviser en une multiplicité d'opinions, sans qu'elle ose réclamer pour elle-même la conscience de "ce qui est vérité?" A-t-elle, soit par ses doctrines, soit par son extension, aucun droit de prétendre au titre de "catholique," ou "universelle?" A-t-elle converti des nations? A-t-elle fourni des martyrs? Ou si elle le prétend, ont-ils été des martyrs (c'est-à-dire des *témoin*) pour la foi de Jésus-Christ ou n'ont-ils été martyrs que pour leurs *propres opinions*? Quant à l'autre épreuve, la *sainteté*, il n'est presque inutile de faire aucune remarque. La sainteté, hors de l'Église, se juge par une règle bien fautive et bien arbitraire. Et je ne me croirais pas autorisé à insister sur un examen peu charitable de la vie et de la conduite des individus, afin d'obtenir une réponse à cette question.

21. D'ailleurs, ce n'est pas nécessaire. Examinez quel-que une de ces sociétés haineusement organisées, qui s'appellent l'Église ou une Église, ou une branche de l'Église. Examinez-la dans la date de son origine; dans le principe de sa constitution; dans le caractère de ses fondateurs; dans son mode de propagation; dans l'incertitude de sa prédication; dans les disputes parmi ses membres au sujet de sa doctrine; dans leurs divisions et subdivisions; dans sa dépendance de secours humains; dans le vague et l'ambiguïté, et les fluctuations de son symbole; dans la stérilité générale de ses efforts pour remplir ses fonctions, et accomplir les desseins pour lesquels a été instituée l'Église une, sainte, catholique, et apostolique, et vous n'avez aucune difficulté à distinguer entre l'imitation humaine et la réalité divine. Le nom même de ces sociétés détermine suffisamment leur caractère. Elles le tiennent quelquefois des individus qui les ont fondées; quelquefois de l'état civil, dont le gouvernement les a créées ou adoptées. Vous les trouvez encore désignées par quelque point mineur de pratique parmi les premiers chrétiens, auquel elles attachent une importance particulière et souveraine; ou par quelque singularité dans leurs cérémonies ou leur mode de culte. Eh bien! si vous prenez la peine de suivre le fil historique de ces sociétés jusqu'à leur origine, vous trouverez que dans tous les cas, et sans une seule exception, elles ont été bâties sur les simples opinions de leurs fondateurs primitifs. Cette exposé vous étonnera peut-être, à la première vue; mais examinez-le soigneusement, et vous verrez qu'il est incontestablement vrai.

22. Ils ne prétendaient à aucune nouvelle révélation de la part de Dieu. Et il n'y avait de lié à leur origine, ni un nouveau Christ, ni de nouveaux miracles, ni de nouveaux apôtres. Sur quelle base de crédibilité étaient donc fondées leurs nouvelles doctrines? — Simplement sur l'opinion d'un individu, qui avait découvert un nouveau sens à l'écriture sainte, et qui avait réussi à en induire d'autres à donner du poids à cette opinion par leur adhésion. Quand ces opinions eurent acquis encore plus de force, par l'approbation d'un grand nombre de personnes, on songea alors à les réduire en un code, et en une formule conventionnelle, appelée symbole, articles de croyance, confession de foi, etc. — Telle était la plate-forme destinée à supporter la foi de la nouvelle Église. Personne cependant aujourd'hui ne se considère lié par ces formules primitives de profession de secte. On n'entend plus parler, d'articles, de symboles, de confessions de foi, excepté quand quelque pauvre ministre est accusé d'hérésie, ou dans ces pays où le gouvernement civil a fait du symbole une partie des lois de l'état: on peut même dire que les opinions du symbole, telles qu'exprimées dans les formulaires, ont perdu toute autorité, et que chaque individu n'est guidé que par ses propres vues, et non par les leurs. Cette conduite est certainement conséquente; car il aurait été absurde de rejeter l'autorité de l'Église catholique, d'émanciper la raison humaine du joug de la foi dans ses enseignements, simplement pour la soumettre comme une esclave aux opinions religieuses d'hommes sans autorité. Hors de l'Église, il n'y a de constance, d'après le principe allégué pour justifier la séparation, savoir: que chacun a le droit de lire les écritures et de juger pour lui-même; que dans la conduite de celui qui rejette toute autorité humaine entre lui et le texte sacré, le lit aussi souvent qu'il le veut, forme ses opinions de jour en jour, avec le privilège bien entendu de les changer ou de les abroger, selon qu'une ancienne lumière s'évanouit, ou qu'une nouvelle lumière lui apparaît.

Ce procédé, cher lecteur, détruit nécessairement ce qu'il y a de plus essentiel dans la croyance aux enseignements de Jésus-Christ, savoir: sa certitude. Ses doctrines nous sont présentées dans son Église comme des faits et non comme

des spéculations. Et hors de son Église, elles ne peuvent aucunement vous être garanties comme des faits, mais vous devez seulement les recevoir comme des spéculations: n'est-ce pas là un état d'inquiétude et d'incertitude de l'esprit humain? Ne soutenons pas que notre esprit cherche quelque *mouillage* permanent de foi divine; qu'il se tourmente pour trouver quelque lieu de repos *sûr* et *sér*? qu'il ne peut être ainsi constamment battant des ailes, poursuivant son vol solitaire à la recherche de la vérité à travers les régions sans bornes de l'opinion? Il ne sera-t-il pas enfin obligé, comme la colombe d'autrefois, de retourner l'aile fatiguée, le plumage abattu, à l'arche d'où il est sorti, jouissant de la liberté, il est vrai, mais ne pouvant trouver de repos?

23. Mais vous avez la bible, dites-vous, à laquelle vous pouvez recourir, qui là au moins vous pouvez boire avec sources vives. Hélas! cher lecteur, dans votre situation actuelle, vous ne pouvez lire de la lecture des écritures l'avantage que vous en espérez. Le vrai sens des écritures est bien différent de l'interprétation que vous en donnez. Si vous établissez votre foi en Jésus-Christ et vos espérances de salut sur votre propre interprétation de l'écriture, vous bâtissez non sur l'enseignement du Sauveur, mais sur vos *propres opinions* qui peuvent faillir. Au reste, je traiterai ce sujet dans ma prochaine lettre.

LECTURE DE M. ETIENNE PARENT.

Comme nous l'annoncions la semaine dernière, M. Etienne Parent a fait samedi soir dans la salle de l'Institut Canadien une lecture, dont le sujet était: "Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et les moyens législatifs d'y pourvoir." Cette lecture s'est faite devant un auditoire bien nombreux et bien respectable, et a duré une heure trois quarts. Comme nous avions lieu de nous y attendre, M. Parent a fait là un travail remarquable, et qui par là même ne doit pas être passé sous silence. Aussi allons-nous, à l'aide de nos notes et de nos souvenirs, essayer de l'apprécier du mieux qu'il nous sera possible. Mais auparavant nous devons faire remarquer à certains gens, qui se prononcent fortement contre les critiques, que notre but n'est pas de condamner la lecture de M. Parent, ou de la censurer sans faire la part du bien qu'elle contient; nous entendons critiquer, c'est-à-dire faire ressortir le bon et le mauvais côté, et nous croyons être là dans notre droit. Outre qu'il appartient à la presse de se prononcer sur les œuvres littéraires qui voient le jour, nous croyons avoir encore une autre raison de nous prononcer; car en ne le faisant pas, nous dirions, par notre silence, que ce travail ne vaut pas la peine d'être critiqué, tandis que c'est tout le contraire. La lecture de M. Parent mérite la critique d'abord par elle-même, et ensuite parce qu'elle est l'œuvre d'un homme de talent, qui longtemps a joué un rôle actif sur notre scène politique. Nous critiquerons donc son œuvre, remarquant toutefois que nous le faisons sans passions et dans le seul désir d'en donner une idée juste à nos lecteurs.

M. Parent, en commençant sa lecture, savait bien qu'il allait proposer un nouveau système d'éducation; aussi devait-il dès les premières lignes de son discours faire voir l'insuffisance, la nullité de notre système actuel, pour ensuite prouver la nécessité de le changer, et de le remplacer par un autre, et ce qu'il a voulu faire surtout était M. Etienne Parent. Il a pris notre loi d'éducation d'aujourd'hui et a tenté de montrer quelle *ne fonctionne pas*, qu'il vaut bien mieux n'en pas avoir du tout que d'en avoir une semblable. D'abord nous n'entendons pas dire que notre loi actuelle d'éducation soit parfaite; nous voulons seulement faire remarquer que, sans être parfaite, c'est une bonne loi qui ne demande que quelques amendements. Cette loi, quoi qu'en dise M. Parent, cette loi fonctionne, et fonctionne généralement bien. Il est vrai que, dans quelques localités, ce système ne va pas du tout; les habitants ne nomment pas leurs commissaires, ils refusent de payer les taxes. Mais dans la grande majorité des paroisses du pays, il est dit que la loi fonctionne, que les commissaires sont nommés, que les taxes se paient, que les écoles sont fréquentées, et que les instituteurs sont rétribués. De plus, d'après le dernier rapport de M. le surintendant de l'éducation, il appert que les instituteurs n'ont pas seulement, comme l'a dit en passant M. Parent, généralement un salaire de £20 à £30, mais bien plutôt le double de cette somme, et en un grand nombre d'endroits, £70, £80, £90, £100, £120, et jusqu'à £130 par année. Ce sont là des faits, ce nous semble, qui parlent assez en faveur du fonctionnement de notre loi actuelle. Ce n'est pas une raison, parce qu'il se trouve en quelques localités des rebelles à la loi, de dire que tout le sont, et que, la loi ne fonctionnant pas quelque part, elle ne fonctionne nulle part ailleurs. Bien loin de là; jusqu'à un certain point, nous croyons que cette résistance momentanée à la loi d'éducation est bien propre à en faire l'éloge; car il faut se le rappeler: cette résistance fut bien plus grande dans les commencements, et la plupart de nos compatriotes qui résistaient ainsi ne sont revenus à de meilleurs sentiments, que depuis qu'ils ont vu quels avantages immenses en résultaient pour ceux qui mettaient la loi à exécution.

M. Parent se prononce contre le système de la coercition pour les taxes; quant à nous il nous semble qu'il suffit de se souvenir de ce qu'a produit le système de la taxe volontaire pour en démontrer l'inefficacité. D'ailleurs, nous croyons fermement que, parmi les législateurs, la grande majorité est fortement en faveur de la taxe forcée, et nous avons pour nous appuyer dans cette croyance les discours qu'ils ont faits depuis cinq ans aux *hustings* en face de leurs électeurs, notamment M. Lafontaine à Terrebonne, lorsqu'il fut opposé l'avant-dernière fois par M. A. B. Papineau. Nous pensions que M. Parent était sur ce point du même avis; nous nous sommes trompés. Au reste, c'est à la coercition que M. Parent attribue une partie de l'opposition faite à la loi par le peuple de quelques localités dans nos campagnes; une autre cause de cette opposition, ce serait le fait suivant: d'avoir confié l'administration du système d'éducation au peuple lui-même. Selon M. Parent, c'est là une grande faute qu'a commise la législature. Elle dit au peuple: "voici une loi que je crois bonne, faites-la fonctionner." C'est à vous à choisir les officiers qui doivent la faire marcher; élisez-les, vous avez tout entre vos mains." Nous verrons plus loin ce que propose M. Parent au lieu de cette partie du système actuel. Qu'il nous suffise de dire qu'il n'y a pas de doute que si ces officiers n'eussent pas été choisis par le peuple, et qu'ils eussent été imposés par une autre autorité, il est plus que probable que ces officiers eussent rencontré une opposition cent fois plus grande, parce que le peuple n'aurait pas voulu en ce point obéir à des personnes tenant leur droits non de lui, mais d'étrangers. A ce propos M. Parent fait une sortie vigoureuse contre nos législateurs pour la précipitation avec laquelle ils fonctionnent les lois; il les censure fortement, parcequ'ils prennent quelques fois exemple sur les peuples étrangers, et qu'ils se servent de leur législation. Aux yeux de M. Parent, c'est un tort très grave de prendre une loi d'éducation ou toute autre loi de l'état de New-York et d'essayer par des changements

de la rendre propre à notre pays. M. Parent voudrait que l'on n'eût nullement recours à la législation étrangère, et que l'on se bornât à méditer profondément les coutumes, les mœurs, le caractère, etc., de notre peuple, et ensuite de faire les lois nécessaires, qui seraient par là le fruit de longues méditations. Nous reconnaissons avec M. Parent l'importance qu'il y a pour le législateur de bien connaître le peuple auquel il veut prescrire des lois : mais nous différons en ce qui regarde la législation étrangère. Il nous paraît tout naturel, tout logique, d'y avoir recours, et voici pourquoi : les lois des autres pays, lorsqu'elles fonctionnent bien, sont un avertissement pour le législateur que le peuple en est content, qu'elles le protègent. Pourquoi ne s'en servirait-il pas pour d'autres peuples, après toutefois, les avoir modifiées et adaptées à ses idées, à son caractère, etc. ? Serait-ce par ambition, pour le plaisir, la vaine gloire de faire lui-même une nouvelle loi ? Une perle, pour être dans les mains d'un étranger ou dans celles d'un ennemi, n'est-elle pas toujours perle ? Est-ce qu'elle perd pour cela de son prix ou de sa beauté ! En est de même des lois ; le législateur serait bien coupable s'il négligeait le fruit d'une longue expérience, et croirait, parce qu'il est au 19e siècle, pouvoir faire mieux. Il serait encore bien coupable, si, par aversion pour la législation ou la forme de gouvernement d'un autre pays, il dédaignait de lui emprunter une loi ou partie d'une loi propre à servir les intérêts du peuple qu'il régit.

M. Parent a donné en passant sa façon de penser au sujet des écoliers, et il l'a fait en termes forts et accablants, en termes qui lui ont valu, ainsi que plusieurs autres parties de son discours, de longs et frénétiques applaudissements. Ces applaudissements eussent été plus fréquents, si les auditeurs n'eussent pas tant désiré entendre toutes et chacune des parties de ce remarquable travail.

Le lecteur a dit aussi qu'il faut tout faire pour avoir de bonnes écoles, et plus loin encore "qu'il vaut autant n'avoir pas d'écoles que d'en avoir qui ne soient pas bonnes." Il faut tout faire pour avoir de bonnes écoles; oui, tant que l'on n'ôte pas les libertés au peuple; il vaut autant n'avoir pas d'écoles, etc., tout le monde ne serait pas du même avis; car il vaut toujours mieux, ce nous semble, avoir un peu d'éducation que de n'en avoir pas du tout.

M. Parent a émis ici le vœu que les bons frères des écoles chrétiennes pussent modifier leurs règles de telle sorte qu'ils servissent d'instituteurs dans toutes nos campagnes, et selon lui, avec de pareils instituteurs, les Canadiens se passeraient bien de tous autres. Personne, nul doute, ne sera d'un avis différent. Nous nous plaignons à reconnaître ici la manière flatteuse de laquelle M. Parent a parlé de ces bons frères, et il serait injuste de ne signaler pas ce qui a frappé et réjoui tant le monde. C'est le sentiment religieux qui a paru dominer dans toute la lecture de M. Parent. Ce sentiment religieux, nous le remarquons avec d'autant plus de plaisir et de satisfaction, qu'il est plus rare chez des hommes qui ne sont pas ecclésiastiques et qui lecturent devant les masses, et que par là même, pour en user comme M. Parent, il faut en être bien pénétré et bien imbu.

M. Parent, après avoir comme ébauché les points principaux sur lesquels il se disposait d'appuyer et que nous considérerons plus tard, sent le besoin qu'il y a pour lui de préciser ses idées ou ses lecteurs à recevoir l'énumération des changements qu'il propose dans la loi d'éducation actuelle. Il commence donc par émettre de grands principes, "l'état de l'instruction gratuite au peuple," "la première obligation des gouvernements envers les peuples est l'amélioration intellectuelle;" "la religion, l'intelligence, l'industrie, voilà ce qu'il faut aux peuples destinés à l'empire;" "soyez tout en Dieu, tout en bien." Nous ne nous arrêterons pas à considérer ces grandes sentences; elles nous paraissent parfaitement vraies; ajoutons seulement à cette suite de sentences une autre phrase de la même nature, conçue à peu près dans les termes suivants; "le siècle matérialiste est nous sommes n'est propre qu'à nous ramener à la société gréco-romaine."

Après avoir ainsi préparé l'esprit de ses auditeurs à entendre l'exposé de son système, nouveau pour nous, M. Parent énumère les points qu'il regardait comme défectueux dans notre loi d'éducation; ce sont, selon lui, "l'administration du système, par des commissaires électifs;" "la taxe prélevée par eux;" "le salaire des instituteurs fixé par eux;" enfin "l'uniformité de contributions par tout le pays." Au lieu de tout cela, il propose :

- 1° Une administration centrale ;
2° Un impôt progressif ;
3° Le traitement des instituteurs réglé par la loi ;
4° Pas de contributions par les pauvres.

Après cette énumération, le lecteur reprend chaque point l'un après l'autre et explique plus clairement sa pensée. Par administration centrale, il entend le surintendant de l'éducation, assisté d'un conseil composé (si nous nous le rappelons bien) des chefs de certains départements, d'un ministre de chacune des dénominations religieuses du pays. Ce conseil conduira l'éducation par le moyen d'agents subalternes ou de commissaires locaux, qu'il choisira ou il voudra, et qui auront tout autant de pouvoirs au moins que les commissaires d'écoles actuels. Ces commissaires locaux seront au nombre de 3 ou 5 ; le ministre ou prêtre de la dénomination religieuse la plus nombreuse de chaque localité serait commissaire de droit.

Quant à l'impôt progressif, M. Parent entend un impôt qui ne serait pas comme celui que nous avons aujourd'hui, mais un impôt qui augmenterait en proportion des revenus. Ainsi un homme, qui paierait 5c pour sa terre de £100, en paierait non pas 10c, mais 15c pour sa terre de £200. M. Parent propose ce système pour soulager le pauvre.

Pour pouvoir au paiement des instituteurs M. Parent propose qu'il n'y ait d'écoles qu'autant que les instituteurs seront bien rétribués. Selon lui, mieux vaut par paroisse une ou deux écoles donnant un bon salaire à leurs instituteurs que d'en avoir le nombre actuel avec des instituteurs à salaires tels qu'aujourd'hui. M. Parent énumère ici les mauvais résultats de nos systèmes d'éducation depuis six ans, et cite à l'appui de son assertion des chiffres assez remarquables.

En ce qui regarde les pauvres, ils ne seraient tenus à ne contribuer en rien ; la caisse provinciale y pourvoierait. Quoique M. Parent se déclare contre la coercition, il dit que, si l'on revient au système des contributions volontaires (ce qui, selon lui, est plus que probable) ça ne réussira nullement. Néanmoins il vaut mieux, à son avis, rétablir momentanément la taxe volontaire, en attendant qu'on mûrisse une nouvelle loi.

Le lecteur suggère ensuite une autre sorte d'impôt, c'est l'impôt (progressif) sur les legs et successions. C'est un impôt établi ailleurs, et qui, au dire de M. Parent, produirait les meilleurs résultats. Il propose de plus de changer la loi des successions et fait à ce sujet des réflexions fort justes. Il dit en effet, avec bien des hommes éminents d'autres pays et avec M. DeToucheville en particulier, qu'il n'y a peut-être pas de loi qui aient plus d'influence sur la destinée des peuples que les lois de succession.

Voilà tout ce qui se rattache au nouveau système d'éducation de M. Parent. Ce système, nous ne l'apprécierons pas au-

jourd'hui, d'abord parce que nous n'en aurions ni l'espace ni le temps, et ensuite parce que nous croyons qu'il est doublement juste envers M. Parent de ne l'apprécier pas avant qu'il ait été publié et que l'on ait pu le lire et le méditer. D'ailleurs nos notes et nos souvenirs pourraient nous avoir trompés, et nous aimerions à nous assurer pleinement du système que nous avons à approuver ou à combattre. Dans tous les cas, nous pouvons assurer M. Parent que la tolérance, qu'il prêche si fort en terminant, sera employée envers lui tout autant qu'envers tout autre, et que pour notre part nous apprécierons son système de sang-froid, et le jugerons avec tous les ménagements et la justice qu'exige une œuvre telle que la sienne.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

MELANGES RELIGIEUX.

Québec, 19 février 1848.

M. L'ÉDITEUR,

Toute cette semaine un soleil magnifique a contribué à l'adoucissement continu de la température.

Mardi, 14 février, c'était aux valentins leur tour de paraître sur la scène. Pour ceux qui ont plus qu'il ne leur faut des vingt-quatre heures de la journée, les valentins sont le meilleur passe-temps ; car c'est en effet le plus sûr moyen de la perdre. Composer un bon valentin ce n'est pas une affaire aisée à tout le monde, mais par compensation on favorise de ceux que leur muse inspire mal, il leur est libre de l'acheter tout fait à la boutique du papetier. Ce sont l'imprimeur et le poète d'outré-mer qui se chargent de confectionner ce produit sentimental pour le compte de nos amateurs illettrés.

Ce fut toujours la propre des coutumes frivoles de n'avoir qu'une courte durée. Pourquoi donc les valentins sont-ils encore en usage ?

On sait l'origine des valentins, mais il me paraît difficile de raisonner sensément sur l'a-propos ou la simple convenance de les écrire.

La mode assujettit le sage à sa formule ; La suivre est un devoir, la fuir un ridicule.

Voilà pour la mode ; mais pour les valentins c'est autre chose, et il nous faut prendre, à leur sujet, le sens inverse, et dire :

De la mode sensée observez la formule ; Des fades valentins craignez le ridicule.

Lorsque, faite de comprendre les devoirs ou de connaître le travail par le besoin de l'entreprendre, la frivolité qui de tout s'amuse en ne s'agitant que pour elle-même, s'arrête à de telles puérilités, il faut la plaindre en attendant qu'elle se détrompe ; mais que de jeunes individus de talent oublient le cabinet d'étude ou le salon de l'institut pour se prêter à ce genre de recreation insignifiante, en possédant ce qui le mérite si peu, c'est contre eux une raison de censure et un fait à regretter.

Qu'est-ce en effet qu'un valentin ?—Est-ce autre chose qu'une demi-douzaine, ou plus, de rimes quelconques encadrées dans un joli dessin sur feuille gaufrée ou feuille satinée, de papier blanc ? C'est à peu près cela sans aucun doute. Mais ces rimes sont complaisantes, et doivent être fort agréables puisqu'elles sont envoyées sous l'anonyme.

Si l'on me demandait quel honneur peut résulter d'un compliment anonyme, soit à l'auteur qui a écrit le compliment, ou seulement à la personne à qui on l'adresse, sans hésiter je m'avouerais incapable de répondre à cette question très-embarrassante.

Passe encore qu'un valentin exprime un éloge ou un sentiment de considération bien mérités, car ici l'objet est parfaitement atteint ; cependant (et c'est aussi ce qui démontre l'extrême vanité de cet amusement) un grand nombre ont fait des valentins le véhicule de l'injure, de la sottise ou de la calomnie.

C'est d'après ces réflexions à ce sujet qu'un homme éminent de notre origine n'exprimait un jour son mépris pour ces missives mystérieuses du 14 février, en m'assurant qu'il croirait faire injure à une demoiselle en lui adressant un valentin.

COUR DU BANC DE LA REINE.—Un assez grand nombre de causes figurent sur le tableau du terme inférieur commencé le 16. Sir James Stuart, qui le préside, est toujours remarquable par sa promptitude à expédier les affaires déférées à son jugement, sur la justice de ses décisions et la profondeur de son savoir légal. L'âge assez avancé de ce magistrat tout-à-fait distingué fait réfléchir sur la brièveté probable du reste de la carrière judiciaire qu'il a à fournir.

M. ARDRELL FRÉMONT.—Un nombreux auditoire remplissait la salle où, jeudi soir, ce jeune monsieur déjà connu du public, se livrait à une dissertation éloquent sur les arts, les lettres, et leurs effets sur les hommes. Fréquemment nos applaudissements l'interrompirent, surtout lorsqu'il parlait de la patrie et de l'institut de Québec, dont il est le fondateur et le président. Ce morceau littéraire de sa production sera livré sous peu de jours à la publicité.

ÉCHO DE LA PRESSE.—Cette publication, qui avait été fondée à St. Thomas, Montmagny, vient de s'éteindre ; et son dernier soupir n'a pas eu d'écho.

JOURNAL DE QUÉBEC.—Cette feuille a publié, comme extrait, une tirade sur le compte d'un M. Dorome qui, à ce qu'il paraît, se serait mêlé de politique en un coin de notre pays. Les lecteurs du Journal en sont réduits à des conjectures sur l'objet qu'un tel extrait est destiné à atteindre, car cet objet est mystérieux encore, bien qu'il puisse rentrer dans le système de la rédaction d'un journal.

DÉPART DE NOS DÉPUTÉS POLITIQUES.—Ce sera lundi et mardi que MM. Chauveau, Aylwin, Chabot, Taché, Marquis (ces deux derniers étant à Québec depuis quelques jours) Laurin et Cauchon, effectueront leur départ pour la capitale afin de se trouver à leurs sièges à l'ouverture des chambres.

Le commerce de cette ville est dans cette stagnation constante que l'hiver amène et prolonge jusqu'au printemps. Beaucoup de promeneurs dans nos rues, peu d'acheteurs dans les boutiques et peu d'argent en circulation. Un retard inattendu m'a forcé de remettre à une heure un peu tardive la composition de cette lettre ; ce qui me fait la terminer ici.

ORDINATIONS.

Monseigneur l'évêque de Montréal a fait dimanche dernier l'ordination suivante dans la cathédrale :

- Diacre, M. D. H. Beaudry ;
Sous-diacre, M. J. Perreault ;
Tonsuré, M. P. Leclerc et F. Refour. Ce dernier appartient à l'ordre de St. Joseph. Le même jour, M. F. Refour a reçu les ordres mineurs.
M. J. Perreault a été ordonné diacre ce matin par Mgr. de Montréal dans la cathédrale.
M. Beaudry sera ordonné prêtre, samedi prochain, à St. Rémi.

Samedi dernier, 12 courant, Monseigneur l'archevêque de Québec a donné dans l'église métropolitaine les ordres mineurs à M. Edouard Bonneau du diocèse de Québec et à M. Edouard Dumphy du diocèse de Nouveau-Brunswick.

Dimanche dernier (13) Monseigneur le coadjuteur de Québec a conféré le sous-diaconat à M. Edouard Dumphy et le diaconat à M. Dennis Dunn, tous deux du Nouveau-Brunswick et la prêtrise à M. J. Zéphirin Gingras, du diocèse de Québec, ce M. a été nommé vicaire de la Rivière-Ouelle. (Communiqué)

Nos lecteurs trouveront ailleurs une correspondance du Rév. M. O'Reilly, prêtre, missionnaire à Sherbrooke, publiée dans le *Canadien* de Québec. En la lisant, ils se pénétrèrent des motifs de patriotisme et de religion qui font agir l'éloquant missionnaire ; ils se pénétrèrent de la vérité de ses remarques, de la justesse de ses recommandations, et de la nécessité pour les Bas-Canadiens de pourvoir immédiatement aux objets énumérés dans cette lettre intéressante. Nous en disons autant de la lettre de M. Bedard qui se trouve aussi sur la première page.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi contient les nominations suivantes :

- Conseil législatif : Phou. Denis Benjamin Viger.
Avocat : Henry William Austin, éc.
Médecin : William Mayrand, éc.

A part ces nominations, il en est plusieurs pour le Haut-Canada. Il nous est impossible comme journaliste de garder le silence sur la nomination de Phou. D. B. Viger. Cette nomination est la nomination la moins justifiable possible. L'administration n'avait plus que cinq ou six jours avant l'ouverture des chambres, où elle s'attend avec raison à se voir en minorité, et elle ne craint pas de nommer à un emploi des plus honorables et cela sans raison. De plus, il nous semble que, si l'administration voulait faire une semblable nomination, elle eût dû au moins ne la faire pas en faveur d'un homme, qui, si l'on en juge par la presse du pays, n'a pas la confiance de ses compatriotes, ni de l'une ni de l'autre origine, et n'a jusqu'ici trouvé d'approbation en cette occasion que la *Gazette de Montréal*. Nous n'en dirons pas plus, c'est peine inutile. Les chambres vont s'ouvrir, la conduite politique de nos ministres va se dérouler devant elles, et ces mêmes ministres vont en un jour recevoir solennellement le verdict qu'ils ont cent fois mérité.

UN BRUIT.—Depuis hier le bruit court en ville que, samedi, le ministère en conseil, a voulu faire nommer par le gouverneur M. Buchanan, juge de circuit, puis M. Badgley, juge du Banc de la Reine, en place de M. Gale qui se retirait avec une pension. Mais lord Elgin, qui, à ce qu'il paraît, comprend bien ce qu'il a à faire, aurait répondu, selon la rumeur, qu'il n'en ferait rien. Les ministres tentaient cela, dans l'espoir de pouvoir tous se caser, mais inutile ; S. E. n'a pas voulu. Sur ces entrefaites, continue toujours l'office Rumour, le ministère aurait (quel désintéressement !) offert sa résignation en masse. Mais S. E. n'a pas plus voulu entendre parler de ce sujet que de premier. Il a répondu que, si cette résignation eût été offerte six mois auparavant, il l'aurait acceptée ; mais qu'à l'heure qu'il est, c'est chose impossible. Il faut se retirer en chambre ministres.

LE TEMPS.—De puis plusieurs jours, le temps s'est bien radouci ; la pluie est venue se joindre au doux temps, et aussi sommes-nous dans l'eau depuis deux ou trois jours, si le temps continue, les chemins vont de venir impraticables. Nous nous plaignons ici des mauvais chemins, mais il est quelque'un qui a bien plus raison de se lamenter, c'est le pauvre habitant de nos campagnes qui n'a pu aller au bois tirer le combustible qui lui est nécessaire. Hier matin, il a neigé un peu, mais le reste de la journée, le ciel a été pur et il venait à cessé de souffler.

POINTE ST. CHARLES.—Samedi, il ne restait plus que 67 malades à la Pointe St. Charles ; il en est mort deux durant la semaine finissant ce jour-là.

LE COLONEL FRÉMONT.—Une dépêche télégraphique de Buffalo annonçait samedi que le colonel Frémont a été condamné à être cassé, c'est-à-dire destitué. C'était à ce qu'il paraît un cas où la sentence de mort pouvait être prononcée ; mais il y a eu une excuse en faveur du brave colonel.

MEMBRES EN VILLE.—Les honorables Caron, Baldwin, McNab, Sullivan, Aylwin et Coulton, et MM. Marsson, Smith (Durham), Price, Merritt, Prince, Scott et Mallock, sont en cette ville depuis hier.

NOUVELLE-ÉCOSSE.—La chambre d'assemblée a voté une pension de £500 à Sir George Rupert.

NAVIGATION DE L'ÉRIE.—Nous voyons par la *Mémoire* d'hier soir que la navigation sur le côté Canadien du lac Erie est ouverte, et que le steamer "Albany" est allé du Détroit à Amherstburg se rendant à Sandusky.

INCENDIE.—Vendredi soir entre 5 et 6 heures le feu s'est déclaré dans une des maisons de M. McGrath, rue Wellington. L'incendie a été promptement comprimé ; il n'y a eu qu'une habitation de détruite.

AUTRES INCENDIES.—Dimanche matin un nouvel incendie a eu lieu vers une heure. Le feu s'est déclaré au faubourg St. Antoine, dans une maison occupée comme auberge par M. McNamee ; on est parvenu promptement à arrêter les progrès de l'incendie. On craint que ce ne soit l'œuvre d'un incendiaire. Un nommé Barron a été arrêté sous soupçon.—Une heure plus tard le feu se déclarait dans Wellington Street ; mais là aussi l'activité des pompiers a fait que le feu n'a fait que peu de ravages.

BAZAR.—Il se tient aujourd'hui un bazar au-dessus des magasins de M. Boivin, rue Notre-Dame, pour l'Asile des orphelins de St. Patrice.

TYPOGRAPHES.—Ce soir, les typographes célèbrent l'anniversaire de la fondation de leur société ; ils se réunissent dans la salle des Odd-Follows, rue St. Gabriel.

BÉNÉDICTION D'ÉGLISE.—Un correspondant nous écrit, en date du 15 courant, que le 9 l'église de Ste. Philomène a été bénite, avec toutes les formalités et cérémonies exigées en pareille occasion. Il y avait quinze prêtres présents, et il fut prononcé un excellent sermon en cette circonstance par M. Blyth.

SUSPENSION DE PAIEMENTS.—Deux fameuses maisons de commerce de France viennent de suspendre leurs paiements ; ce sont celle de M. Michel Bass, banquier de Paris, et celle de MM. Delaunay et Cie. du Havre avec leur succursale de New-York. On espère que leurs affaires s'arrangeront de telle sorte qu'elles puissent reprendre bientôt leurs paiements.

LA ROYAUME DE BELGIQUE.—Le roi et la reine des Belges sont arrivés au Windsor Castle ; L. L. M. M. sont allés rendre visite à la reine Victoria.

LE PÈRE MATHEWS.—Le R. P. Mathews doit s'embarquer dans ce mois-ci sur le packet *New-World* ; le R. P. se rend à New-York.

L'ÉPISCOPAT IRLANDAIS.—Les prélats catholiques d'Irlande devaient s'assembler de nouveau à Dublin avant la réunion des chambres au sujet de la déresse de leurs diocèses.

TREMblement de terre.—Les journaux d'en bas nous annoncent qu'il y a eu dans les environs d'Halifax et de Yarmouth une secousse de tremblement de terre le premier courant ; cette secousse a été assez forte pour briser les glaces des lacs.

UN CARDINAL MORT.—Le cardinal Massini est mort à Rome, le 11 janvier, d'apoplexie.

LE CHANCELIER D'ANGLETERRE.—On paraît craindre qu'il n'y ait dans le budget un déficit de £5,000,000.

L'IMPÔT.—Il paraît que l'opinion publique en Angleterre se prononce fortement pour une révision générale de la taxe dans le pays.

On nous apprend que M. Throette a agi comme solliciteur-général, aux Trois-Rivières, durant la dernière session de la cour criminelle. Nous n'avons pas eu ici la consolation de goûter à la science criminelle de ce nouveau élu. *Journal de Québec.*

NOUVELLES DU MEXIQUE.—Une lettre du 17 janvier, adressée de Buena Vista au *Republican* de Richmond, annonce que l'on s'attendait à une attaque des Mexicains de ce côté. Le général Bustamante était à Tulancingo avec 6,000 hommes ; il y avait en outre 1,500 hommes à San Luis et 3,000 à Durango, sous les ordres d'Urena. Enfin l'état de Zacatecas préparait une levée de dix mille hommes, ce qui porterait à 21 ou 22,000 l'effectif total de l'ennemi. De leur côté les Américains peuvent mettre en bataille 4,000 hommes et cinq batteries d'artillerie.

Suivant un autre passage de la même lettre, Urena serait parti de Durango avec 2,000 hommes d'infanterie et autant de cavalerie, pour rejoindre à Chihuahua le général Trias et arrêter de nouveau au Paso del Norte les Américains tenant de Santa Fé.

On annonce aussi que Santa-Anna a débarqué à San Blas, où il va sans doute s'efforcer de réunir de nouveaux éléments de résistance. *Courrier des E. U.*

La malle pour l'Europe sera close à Montréal le 3 de mars prochain à 8 heures A. M.

CORRESPONDANCES.

M. F. H. L., lettre ; merci.
M. F. P., lettre et contenu ; nous en profiterons.

BULLETIN COMMERCIAL.

New-York 19 février 1848.
La fleur de l'ouest en grande demande ; elle est à \$6 05, \$6 15 et \$6 18 ; elle a une tendance à hausser. La meilleure genessee est à \$6 37. Le blé rouge de l'Ohio est à \$1 30, celui du Genessee continue à être fort recherché.

Québec 19 février 1848.
Le bœuf prime-mess par quart 60c 6d, le lard mess par quart 102c 6d, la fleur par quintal 135c 9d, fleur fine le quart 25c 6d et 29c, superfine 30c et 31c, l'avoine par 60 lbs. 2c et 3c, le blé par 60 lbs. 5c 6d et 5c 9d, les pois 5c 9d et 6c, l'orge 5c 6d par 60 lbs., le beurre frais 1c et 1c 3d, le beurre salé 7d et 8d.

Bytown, 19 février 1848.
La fleur se vend 25c le quart, le bœuf 18c par 100 lbs., l'avoine 1c 4d le minot, le blé 5c le minot, les patates 1c 8d le minot.

Montréal, 21 février 1848.
La potasse est à 24c 6d et 25c, la perliasse à 26c et 26c 9d, la fleur fine à 24c et 25c, la fleur sure à 23c 6d, la fleur par quintal se vend 12c à 13c.

MARIAGES.

A Laprairie, le 12 uti., John Taylor, écuyer, quartier-maître du 71e montagnard écossais, à Mlle. Dodd, de Laprairie.
A Gaspé, dernièrement, M. Charles Denis, de l'Ance Cécilien, à Eliza-Ann, fille d'Abraham Coffin, éc.

DÉCÈS.

En cette ville, le 17, à l'âge de 45 ans, dame Marie-Léocadie Peltier, veuve de feu Etienne Roy, éc.
A St. Anselme, le 16 du courant, à l'âge de 35 ans, dame Sophie Pomeroy, épouse de Siméon Larochelle, écuyer.
A Berthier, le 13, après une longue maladie supportée avec patience, Dame Judith Déorsy dite Lincoeur, épouse de M. Charles Dabord dit Lafontaine, âgée de 76 ans.
A l'Isle au Calumet, le 10 courant, Joseph, fils de Louis Brissard, éc., à l'âge de 13 ans.

AVIS.

DES PROPOSITIONS SCÉLÉES (étiquetées propositions pour change) pour les billets du Receveur Général, à 60 jours sur Londres, au Montant de £10,000 sterling, seront reçues à ce Bureau jusqu'à JEUDI prochain à MIDI, le 24 courant pour des sommes de pas moins de £100, conditions devant accompagner la proposition.
Bureau du Receveur Général.
18 février 1848.

Tous les journaux de cette ville publieront cette annonce jusqu'au 24.

LIVRES NOUVEAUX.

Il vient d'être publié par les soussignés une nouvelle édition de "LA JOURNÉE DU CHRÉTIEN" contenant les Prières et les Offices des Dimanches et des principales fêtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandsseurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'ouvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renferme pas moins de six-cent trente-huit pages, illustrées de douze gravures sur acier.

—Aussi—

UNE nouvelle et jolie édition de la NEUVAINÉ EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ouvrage sera vendu à bien bon-marché, savoir, trois piastres et demi par cent.

D. ET J. SADLER,

No. 179, rue Notre-Dame, Montréal.

PISE ET FLORENCE.

Turin.—Le palais de Madame.—Eloge du gouvernement sardo.—Le roi Charles-Albert.—Le peuple admis librement dans son palais.—Une tragédie d'Alfieri.—Les palais de Gènes.—Vieux costumes de la Spezia.—Etymologies italiennes.—Les mendiants.

Pise.—Insuffisance des moustiquaires.—Le marché qui se tenait sous ma fenêtre.—Le café de l'Usurero (husard).—Les jeux du pont.—Enchantement des rives de l'Arno. Qu'il en faut rabattre quelque chose.—La Spina.—La place du Dôme.—La tour penchée.—L'intérieur du Dôme.—L'autel d'argent.—Saint-Ranieri.—Accompagnement obligé de la musique d'église.—Des différences manières du clergé français et du clergé italien.—Les curés en veste.

Je me sens saisi d'un scrupule dont je prétends avoir raison avant d'aller plus loin. Je déclare donc préalablement que j'ai pris en Italie une vive estime et une grande amitié pour le peuple italien. J'aime ses usages, encore tous animés de l'esprit de foi; je lui trouve de l'esprit, du bon sens, des vertus. J'ai eu le bonheur de n'avoir affaire chez lui qu'à de braves gens. Je n'ai défendu chèrement en mille occasions contre beaucoup de ces voyageurs qui s'arrogent le droit de calomnier une nation quand ils ont passé deux jours dans une de ses auberges. Cette déclaration faite, il me sera permis de parler librement des coutumes et des objets qui donnent lieu à quelque moquerie innocente.

S'il faut appuyer d'un exemple ma prédilection pour l'obligeance, la politesse, le désintéressement du peuple italien, le voici: Tandis que nous roulions encore en France, je profitai d'un temps d'arrêt pour demander un verre d'eau à une femme qui était sur sa porte. Elle me l'apporta. Je lui glissai deux sous dans la main, rien de plus simple. Arrivés en Italie, je demande encore à boire dans un autre village. Un brave homme m'apporte un verre d'eau fraîche. Je voulus aussi lui donner ma grosse monnaie, mais elle recula honnêtement avec un sourire mêlé d'embarras, d'étonnement et de pudeur qui se scandalise, comme qui eût dit:—Ah! Monsieur, de l'eau! il en tombe du ciel, Dieu nous la jette, il en coule jusques dans le ruisseau.

Entre dans une ferme en Toscane, demandez du lait ou du pain, on vous offrira en outre du vin et du sucre, et vous serez le bien-venu, jusqu'au moment où vous tirez votre bourse. Il en était ainsi en France... il y a quatre-vingt ans! La figure de la femme italienne, même du plus menu peuple, prend une expression particulière et charmante de décence et de délicatesse quand elle se voit en butte à cette espèce d'affront; elle ne se fâche pas, mais elle rougit légèrement et sourit avec quelque compassion de l'ignorance de l'étranger. Demandez votre chemin à quelque artisan, il laisse là son ouvrage, jette sa veste sur ses épaules et vous dit:—Venez avec moi.—Il vous mène où vous voulez aller. Mais direz-vous, ce coquin ne songe qu'à gagner sa course.—Ce coquin ne songe qu'à vous obliger, croyez-en quelqu'un qui s'en est assuré. Les voyageurs, étrangers dans tous leurs lieux de passage, m'accusent de faire des pastorales. Il est clair qu'on n'aura nulle idée de ces bonnes mœurs si l'on n'a traité le long du chemin qu'avec des gens d'hôtel, des voituriers, des crocheteurs et des mendiants, toutes personnes dont la profession avouée est de détromper les voyageurs. Chacun sait que si l'Europe paraît momentanément délivrée des brigands de chemin, c'est qu'ils se sont faits aubergistes, et même parfois fonctionnaires. Ce sont eux, j'imagine, qui, sous diverses apparences fallacieuses de carabniers, lèvent en Italie une imposition de cent écus sur le voyageur, en lui faisant dérouler son passeport à chaque poste.

J'ai parlé de mendiants; voilà l'une des plaies de l'Italie, comme les sauteuses et les mouches furent les plaies de l'Égypte. Ce fléau toutefois est tolérable pour les gens du pays, de même que les cousins et les moustiques se rendent supportables pour les naturels d'un climat chaud; mais un étranger tombant dans une ville, c'est la cruauté jetée au milieu d'une meute. Les estropiés vous suivent clopin-clopant, les femmes vous précèdent en gesticulant, les enfants vous grimpent aux jambes, les aveugles vous escortent à tâtons et comme s'ils voyaient le mieux du monde. Tout cela crie, chante, déclame, gemit, raconte, psalmodie; l'aveugle vous montre ses yeux creux, et l'amputé vous porte son moignon sous le nez; le boiteux vous fait trébucher avec sa béquille; ce ne sont que bénédictions et louanges, et concert de prières. Jamais on n'assassina avec plus d'unction et de cérémonies. Une pièce de monnaie produit en pareil cas l'effet de l'huile sur le feu. Si vous en jetez plusieurs vous êtes perdu, vous vous attachez ce cortège à perpétuité. On vous a pris pour un Anglais ou pour un prince russe. J'en suis donc réduit à donner avec quelque scrupule l'expédition qui m'a réussi. Demeurez ferme comme un roc les deux premiers jours, la meute est rompue, et vous donnez ensuite à qui vous voulez.

La persistance, le popiniatreté des mendiants italiens dans ces requêtes ont de quoi désespérer. On dirait qu'ils ont appris leur métier dans les corridors d'un ministère. Ils vous guettent, vous écartent, vous lancent comme un lièvre, vous persécutent, vous hurlent mille fois la même phrase plaintive. Vous les menacez de l'aïe, ils s'attendent plus encore; vous les chassez de la main, l'accent devient lamentable. Un Français impatient se retourne et les pousse à trois pas de lui; que fait le mendiant? Il s'arrête, il est vrai, mais il prend son air le plus tendre, sa voix la plus touchante, il lève les bras au ciel, et d'un ton de reproche à fendre un rocher:—Que Dieu vous accompagne, mon bon monsieur!—Le Français est vaincu. Il tire sa bourse et donne plus peut-être qu'il n'aurait fait d'abord.

Le mendiant, en Italie, s'est arrogé des privilèges que le public lui a laissés prendre bien volontiers, car les Italiens sont très charitables, et la meilleure preuve, c'est ce grand nombre de mendiants qui tous vivent et font leurs affaires. Le mendiant sait trop son cœur humain pour n'avoir pas calculé que sa présence dans un lieu de luxe et de divertissement est comme un remords en chair et en os. Il assiège les boutiques de pâtisserie; il entre librement dans les cafés et fait sa quête autour de la salle. S'il vous arrive de lever les yeux en prenant votre chocolat, vous demeurerez pétrifié par la présence inopinée d'un idiot affreux, qui se tient là, debout, vous montrant son groin, immobile, implacable, comme un spectre, comme un cauchemar. Que faire? renoncer à déjeuner ou conjurer le malin? Tantôt c'est un vieillard chancelant qui semble vouloir rendre le dernier soupir sur votre table; tantôt une mère en haillons qui promène son nourrisson livide au-dessus de votre plateau. Les garçons font semblant de chasser, mais j'ai toujours pensé qu'ils étaient de leurs parents et qu'ils avaient entre eux quelque compérage secret. Je vis un jour un muet plus tortu, plus noveux, plus sec qu'un cep de vigne, s'en aller méconter des procédés de la dame de la maison. On court après lui pour lui donner quelques quatrains. Mais il refusa la réparation comme trop légère. Il s'en alla fâché!—Il me semble qu'un seul trait pareil fait l'éloge de tout un peuple.

J'arrivai donc à Pise la nuit, la pire, rencontre pour un voyageur impatient. Rien de plus fâcheux que d'être obligé de se coucher en arrivant dans une ville qu'on désire voir depuis trente ans, et de n'y contempler d'abord, en fait de monuments, que le ciel du lit d'une auberge. A ce propos le mien me parut assez élégant; il était surmonté de quatre pommes de pin dorées, d'où glissaient, sur des fines tringles de fer, les quatre pans d'une moustiquaire de place et claire mousseline. Ce meuble, dont j'usais pour la première fois, donne à un lit une apparence plus recueillie, plus soporifique; on se sent, là-dessous, tout confit en mollesse et dorloterie; on conçoit je ne sais quelles idées de chasse et de palanquin dont ont est le fétiche et le nabab. Je m'aperçus avec surprise que la cousinière n'arrêtait point les cousins; je les entendis bourdonner autour de mon nez jusqu'à ce que je fusse endormi; je veux croire que je ne m'étais point glissé avec assez de précaution sous la courtine; mais enfin, puisqu'il faut qu'un homme y passe, les cousins y peuvent passer aussi.

Je fus réveillé le lendemain par le vacarme d'une foule de peuple. Des huées, des coups sourds, et brochant sur le tout, des cris perçants comme de quelqu'un qu'on égorge. J'ouvris, tout tremblant, ma fenêtre; elle donnait sur le marché. Qu'on se figure un marché italien; mille voix criantes confondues, les quolibets, les débats, les appels des vendeurs, les couperets, les cris de la volaille; on n'égorgeait que des poulets. Remarquons-le, pour confirmer notre bonne opinion du caractère italien; j'ai demeuré huit jours sur ce marché, je n'y ai point entendu une dispute. J'en ai fort rarement vu plus tard, pendant tout mon séjour en Italie, dans les quartiers les plus populeux et les plus mal hantés. Je n'en conclus point qu'on ne s'y dispute pas, mais que les querelles y sont plus rares. Je conjure les Phariséens de faire la comparaison avec les harangères de la Halle-aux-poissons de Paris.

On peut visiter les curiosités de Pise dans un jour, dans une heure; c'est ce que je fis. Je descendis d'abord sur le quai où je demeurais. C'est le plus bel aspect de la ville; l'Arno la divise en décrivant une courbe qui ne permet point au regard de s'étendre du premier au dernier des ports. Le fleuve est contenu par des quais de brique fort réguliers et dont l'étroit parapet sert de chemin de halage aux bateliers. Ces quais sont bordés de palais, dont quelques-uns sont remarquables et dont la plupart sont des maisons fort simples. Palazzo, en italien, se prend volontiers pour hôtel, la demeure d'un personnage qualifié. Le palais connu sous le nom de l'Usurero (à cause du café du rez-de-chaussée qui porte cette enseigne: Au husard) est, à mon avis, le plus curieux et le plus beau de la ville. C'est une construction gothique en briques, dont les divers étages sont chargés de sculptures et de ciselures charmantes. J'ajouterai, pour ceux dont le goût et les yeux sont exercés aux qualités du pittoresque, que cette façade de vieilles briques est d'une fort belle couleur. Le pont du milieu de la ville est tout en marbre. C'est là qu'avaient lieu jadis ces fameux jeux du pont où les deux moitiés de la ville, représentées par trois cents crocheteurs les plus vigoureux, armés de pied en cap, s'assommaient joyeusement en je ne sais quel honneur. Il restait quelques douzaines d'estropiés et de moris après cette réjouissance. Ce divertissement fit dire à quelque personnage:—Si c'est un combat, ce n'est pas assez, si ce n'est qu'un jeu, c'est beaucoup trop. Cet usage a disparu, mais on voit encore sur la porte de certaines maisons des envivres de Pise le bouclier glorieux qui a servi dans ces solennités à quelque ancêtre manchot ou boiteux. Parlez-moi de la gloire! Voilà des gens qui l'appliquent à rompre les os d'un voisin par manière d'amusement.

Une chose me frappa du haut de ce pont; l'Arno, le doux Arno, le fleuve des poètes et des médecins, qui m'avaient tous poussé à l'enfer sur cette rive enchantée; l'Arno dont j'ai creusé voir les flots d'or couler harmonieusement sur un lit de fleurs, l'Arno roulait des flots de boue; je crus voir le flux d'un égout; une eau jaune et fétide, de la fange à peine détrempée, une écume terreuse bouillonnaient sous les arches. Dans mon étonnement profond, je demandai à un habitant si c'était bien là l'Arno et s'il était toujours aussi sale. Il me répondit froidement:—Oui, monsieur.—Mais, se reprenant, hors dans l'été.—Ah! m'écriai-je, l'eau, dans l'été, doit être belle!—L'été Monsieur, il n'y a point d'eau; le fleuve est à sec.—Je n'ajoute rien à une révélation si éloguente. Mais, mon Dieu! pourquoi donc nous a-t-on tant vanté l'Arno? Je l'ai suivie de Pise à Florence; à bords escarpés et pierreux, sans ombre et sans herbe, je n'y saurais que dire. C'est une compagnie sévère, d'une couleur sombre. Le vert qu'on voit ça est le vert moultard. C'est à peine si l'on découvre de loin en loin une villa toute blanche et toute pelée, avec quelque grand cyprès planté à côté, comme une plume sur son écrivain. D'ailleurs, point de pacages, point de parcs, point de charmillons, point de jardins, point de vergers. Quelquefois seulement toute une allée de cyprès, comme l'avenue d'un cimetière. Imaginez ces villas sans défense sous le soleil italien de juillet. Il est vrai que la saison des villeggiatures n'est qu'en novembre. Alors il faut quelquefois faire du feu dans ces maisons de plaisance. Encore une fois, pourquoi faut-il qu'on ait tant vanté l'Arno, dont je ne dirais pas tant de mal, si l'on ne m'en avait dit tant de bien?

L'Arno, dans Pise, est à chaque instant sillonné par des barques dont la forme élégante et cambrée s'est conservée depuis les beaux temps de la république; elles rappellent les gondoles de Venise, quoique beaucoup moins lestes et moins allongées. Aussi bien ne servent-elles qu'à des transports de denrées. Suivons le quai. Voici la-bas la petite église de la Spina, miniature gothique qui, de loin, m'a toujours donné l'idée d'un de ces coquillages ouvragés, bosselés, hérissés de pointes, laissés par le flot sur la rive. La Spina était en effet au bord de la mer, quand la mer venait jusqu'à Pise; elle n'est plus qu'au bord de l'Arno, qui, avec ses perpétuels charrois de fange, a poussé devant lui une plage de trois lieues et prolongé d'autant son embouchure. La Spina est célébrée dans tous les guides et dans tous les catalogues comme le plus ancien ouvrage gothique de l'Italie. Je ne sais, mais c'est un morceau charmant du genre le plus fleuri, le plus touffu, le plus orné de clochetons, colonnettes, niches, dais, statues, le tout en marbre, lequell, malheureusement, contracte, avec le temps, des brisures qui dérangent tant soit peu l'aplomb des sculptures. Les statues de la Spina, moins grossières et moins naïves que nos saints de cathédrale, indiquent, quoiqu'en disent les guides, une époque plus avancée de l'art.

On peut visiter les curiosités de Pise dans un jour, dans une heure; c'est ce que je fis. Je descendis d'abord sur le quai où je demeurais. C'est le plus bel aspect de la ville; l'Arno la divise en décrivant une courbe qui ne permet point au regard de s'étendre du premier au dernier des ports. Le fleuve est contenu par des quais de brique fort réguliers et dont l'étroit parapet sert de chemin de halage aux bateliers. Ces quais sont bordés de palais, dont quelques-uns sont remarquables et dont la plupart sont des maisons fort simples. Palazzo, en italien, se prend volontiers pour hôtel, la demeure d'un personnage qualifié. Le palais connu sous le nom de l'Usurero (à cause du café du rez-de-chaussée qui porte cette enseigne: Au husard) est, à mon avis, le plus curieux et le plus beau de la ville. C'est une construction gothique en briques, dont les divers étages sont chargés de sculptures et de ciselures charmantes. J'ajouterai, pour ceux dont le goût et les yeux sont exercés aux qualités du pittoresque, que cette façade de vieilles briques est d'une fort belle couleur. Le pont du milieu de la ville est tout en marbre. C'est là qu'avaient lieu jadis ces fameux jeux du pont où les deux moitiés de la ville, représentées par trois cents crocheteurs les plus vigoureux, armés de pied en cap, s'assommaient joyeusement en je ne sais quel honneur. Il restait quelques douzaines d'estropiés et de moris après cette réjouissance. Ce divertissement fit dire à quelque personnage:—Si c'est un combat, ce n'est pas assez, si ce n'est qu'un jeu, c'est beaucoup trop. Cet usage a disparu, mais on voit encore sur la porte de certaines maisons des envivres de Pise le bouclier glorieux qui a servi dans ces solennités à quelque ancêtre manchot ou boiteux. Parlez-moi de la gloire! Voilà des gens qui l'appliquent à rompre les os d'un voisin par manière d'amusement.

Une chose me frappa du haut de ce pont; l'Arno, le doux Arno, le fleuve des poètes et des médecins, qui m'avaient tous poussé à l'enfer sur cette rive enchantée; l'Arno dont j'ai creusé voir les flots d'or couler harmonieusement sur un lit de fleurs, l'Arno roulait des flots de boue; je crus voir le flux d'un égout; une eau jaune et fétide, de la fange à peine détrempée, une écume terreuse bouillonnaient sous les arches. Dans mon étonnement profond, je demandai à un habitant si c'était bien là l'Arno et s'il était toujours aussi sale. Il me répondit froidement:—Oui, monsieur.—Mais, se reprenant, hors dans l'été.—Ah! m'écriai-je, l'eau, dans l'été, doit être belle!—L'été Monsieur, il n'y a point d'eau; le fleuve est à sec.—Je n'ajoute rien à une révélation si éloguente. Mais, mon Dieu! pourquoi donc nous a-t-on tant vanté l'Arno? Je l'ai suivie de Pise à Florence; à bords escarpés et pierreux, sans ombre et sans herbe, je n'y saurais que dire. C'est une compagnie sévère, d'une couleur sombre. Le vert qu'on voit ça est le vert moultard. C'est à peine si l'on découvre de loin en loin une villa toute blanche et toute pelée, avec quelque grand cyprès planté à côté, comme une plume sur son écrivain. D'ailleurs, point de pacages, point de parcs, point de charmillons, point de jardins, point de vergers. Quelquefois seulement toute une allée de cyprès, comme l'avenue d'un cimetière. Imaginez ces villas sans défense sous le soleil italien de juillet. Il est vrai que la saison des villeggiatures n'est qu'en novembre. Alors il faut quelquefois faire du feu dans ces maisons de plaisance. Encore une fois, pourquoi faut-il qu'on ait tant vanté l'Arno, dont je ne dirais pas tant de mal, si l'on ne m'en avait dit tant de bien?

L'Arno, dans Pise, est à chaque instant sillonné par des barques dont la forme élégante et cambrée s'est conservée depuis les beaux temps de la république; elles rappellent les gondoles de Venise, quoique beaucoup moins lestes et moins allongées. Aussi bien ne servent-elles qu'à des transports de denrées. Suivons le quai. Voici la-bas la petite église de la Spina, miniature gothique qui, de loin, m'a toujours donné l'idée d'un de ces coquillages ouvragés, bosselés, hérissés de pointes, laissés par le flot sur la rive. La Spina était en effet au bord de la mer, quand la mer venait jusqu'à Pise; elle n'est plus qu'au bord de l'Arno, qui, avec ses perpétuels charrois de fange, a poussé devant lui une plage de trois lieues et prolongé d'autant son embouchure. La Spina est célébrée dans tous les guides et dans tous les catalogues comme le plus ancien ouvrage gothique de l'Italie. Je ne sais, mais c'est un morceau charmant du genre le plus fleuri, le plus touffu, le plus orné de clochetons, colonnettes, niches, dais, statues, le tout en marbre, lequell, malheureusement, contracte, avec le temps, des brisures qui dérangent tant soit peu l'aplomb des sculptures. Les statues de la Spina, moins grossières et moins naïves que nos saints de cathédrale, indiquent, quoiqu'en disent les guides, une époque plus avancée de l'art.

On peut visiter les curiosités de Pise dans un jour, dans une heure; c'est ce que je fis. Je descendis d'abord sur le quai où je demeurais. C'est le plus bel aspect de la ville; l'Arno la divise en décrivant une courbe qui ne permet point au regard de s'étendre du premier au dernier des ports. Le fleuve est contenu par des quais de brique fort réguliers et dont l'étroit parapet sert de chemin de halage aux bateliers. Ces quais sont bordés de palais, dont quelques-uns sont remarquables et dont la plupart sont des maisons fort simples. Palazzo, en italien, se prend volontiers pour hôtel, la demeure d'un personnage qualifié. Le palais connu sous le nom de l'Usurero (à cause du café du rez-de-chaussée qui porte cette enseigne: Au husard) est, à mon avis, le plus curieux et le plus beau de la ville. C'est une construction gothique en briques, dont les divers étages sont chargés de sculptures et de ciselures charmantes. J'ajouterai, pour ceux dont le goût et les yeux sont exercés aux qualités du pittoresque, que cette façade de vieilles briques est d'une fort belle couleur. Le pont du milieu de la ville est tout en marbre. C'est là qu'avaient lieu jadis ces fameux jeux du pont où les deux moitiés de la ville, représentées par trois cents crocheteurs les plus vigoureux, armés de pied en cap, s'assommaient joyeusement en je ne sais quel honneur. Il restait quelques douzaines d'estropiés et de moris après cette réjouissance. Ce divertissement fit dire à quelque personnage:—Si c'est un combat, ce n'est pas assez, si ce n'est qu'un jeu, c'est beaucoup trop. Cet usage a disparu, mais on voit encore sur la porte de certaines maisons des envivres de Pise le bouclier glorieux qui a servi dans ces solennités à quelque ancêtre manchot ou boiteux. Parlez-moi de la gloire! Voilà des gens qui l'appliquent à rompre les os d'un voisin par manière d'amusement.

LOUIS DE LAGRAVE.

CLOCHES D'EGLISES

LE SOUSSIGNÉ, ayant été dans l'habitude de faire venir de Paris ou de Londres des cloches d'Eglise, a l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ils se chargeront de faire venir cet article, d'anciens poids qu'ils pourront désirer.—Pour renseignements, s'adresser chez Messieurs E. & N. Hudon, Rue St. Paul, 22.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres de fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

P. GENDRON, IMPRIMEUR, No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et aux public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, John E. Mills, Jacob GeWitt, Joseph Bourret, P. Beaubien, L. T. Drummond, H. Judah, Francis Hincks, H. Mulholland, L. H. Holton, John Tully, Damase Masson, Joseph Grenier, Nelson Davis.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, avant autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

BANQUE D'EPARGNES EXTRAIT. Balance due aux déposants, 31 juillet 1847. 30 Nov.—Montant déposé depuis le 31 juillet jusqu'à ce jour. Do. retiré do. Augmentation depuis le 31 juillet Balance due ce jour aux déposants Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Epargnes, de la Cité et du District, 46, Grande Rue St. Jacques, 30 novembre 1847.

La Banque sera transférée vers le 20 du courant, dans l'édifice, rue St. François Xavier, occupé actuellement par la Banque du Peuple.

L'Avenir, JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE. Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens. L'abonnement est de 10c. par année payable d'avance. On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

AVIS. ON demande un INSTITUTEUR et une INSTITUTEURICE pour enseigner le français dans un des arrondissements de la paroisse du SAULT-AU-RECOLLET. Un homme marié dont la femme pourrait tenir l'école des filles serait préféré. S'adresser par lettres, franchises de port, aux Commissaires du lieu. Sault-au-Récollet, 16 décembre 1847.

ORNEMENTS D'EGLISE.

VIS-À-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL. CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en IMITATIONS mettent en échec les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES. —AUSI— CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs. DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins tris-riches et saillants. Damas brochés en or et couleurs. Damas (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse. ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION. Les Roies sont assorties de richesses, plusieurs à brochures riches, Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités. ETOFFES AORNEMENTS. Drap d'or à brochures tris-riches en or, argent et couleurs (des seins nouveaux.) Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de tris-pris et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE. LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Ciboirs Encensoirs Burettes etc. N. B. Le Soussigné ne fait pas porter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exerts (et pour leur propre compte), pourront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, District de Montréal le 15 octobre prochain, par les Sœurs si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal. C'est une nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel établissement, assisté qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison. Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet. On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre séance accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août. A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès. St. Jean, août, 1847.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

Table with 2 columns: Description of advertisements and their prices. Includes rates for six lines, ten lines, and other ad types.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, Trois-Rivières, Québec, Ste. Anne, MM. FABRE & Cie., libraires; VAL. GUILLET, Ecr. N. P.; M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic.; M. F. PILOTE, Ptre. Directeur. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.